



SIFEM

SWISS INVESTMENT FUND
FOR EMERGING MARKETS

RAPPORT DE
GESTION

2019





INDEX

4 2019 APERÇU FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

8 STRATÉGIE

- 8 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM
- 9 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?
- 9 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2018-2020
- 10 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT (IFD)

11 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 11 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM
- 11 STRUCTURE D'ENTREPRISE
- 12 GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES
- 13 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM
- 15 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

16 PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

- 16 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS
- 18 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE
- 20 ÉVALUATION
- 20 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
- 22 EFFETS DE CHANGE

23 GESTION DU RISQUE

24 RÉSULTATS FINANCIERS

- 24 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2019
- 26 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
- 26 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO
- 26 REMARQUES FINALES

RAPPORT FINANCIER

29 COMPTES ANNUELS 2019 – IFRS

61 COMPTES ANNUELS 2019 – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE

ANNEXE

74 ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2018-2020

79 ANNEXE 2 : GESTION DES RISQUES

86 GLOSSAIRE

87 LISTE DES ABRÉVIATIONS

2019 APERÇU FINANCIER

	2019	2018
CHIFFRES OPÉRATIONNELSE en USDm		
Engagements et cash-flows		
Total des engagements réalisés à ce jour	1'059,3	958,1
Total des engagements actifs	839,0	782,0
Engagements de capital non appelé	240,3	225,2
Capital libéré cumulé à ce jour	820,2	742,5
Reflux cumulés reçus à ce jour	596,3	539,8
Cash-flow net cumulé à ce jour	-223,9	-202,7
Nouveaux engagements d'investissements	104,5	70,0
Reflux d'investissements	56,5	55,9
Évaluation du portefeuille d'investissement		
Valeur résiduelle	420,5	388,4
Taux de rendement interne (%)	6,0 %	6,3 %
Valeur totale sur capital libéré (%)	124 %	125 %
Financement privé mobilisé		
Total engagements d'investisseurs privés conseillés par Obviam	113,5*	123,5
Nouveaux co-investissements d'investisseurs privés	0,0	5,3

**104,5
M USD**
NOUVEAUX ENGAGEMENTS
D'INVESTISSEMENTS

ÉTATS FINANCIERS

en CHFm

Résultats annuels

Revenu/-perte d'investissement	16,0	-12,5
Résultat opérationnel	5,1	-22,5
Résultat global total	-6,9	-17,0

Bilan

Total bilan	643,3	621,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	217,2	218,5
Encaisse disponible pour de nouveaux investissements	-15,5	-3,5
Actifs financiers	407,2	382,8
Fonds propres	628,8	606,0
Ratio de fonds propres (%)	97,7 %	97,5 %

**407,2
M CHF**
ACTIFS FINANCIERS

Remarque : les chiffres opérationnels sont présentés en USD, la monnaie de base fonctionnelle dans laquelle sont tenus les comptes de SIFEM. Les états financiers sont convertis dans la monnaie de présentation CHF aux fins du rapport. Chiffres du résultat annuel et du bilan conformément aux normes comptables IFRS ; évaluation du portefeuille d'investissement basée sur des données reportées au 30 septembre 2019.

* Le total des engagements des investisseurs privés conseillés par Obviam a diminué de USD 10 millions en 2019 en raison de l'arrêt d'un mandat de conseil. Aucun nouveau co-investissement n'a eu lieu en 2019 car tous les fonds sous gestion avaient déjà été pleinement engagés à la fin de 2018. Cependant, un nouveau mandat potentiel est en cours de discussion, comme indiqué à l'annexe 1.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

AVANT-PROPOS DE JÖRG FRIEDEN



Chères lectrices, chers lecteurs,

SIFEM, l'Institution financière de développement du gouvernement suisse, représente une petite composante de l'architecture de développement helvétique, mais apporte une importante contribution à la promotion d'une croissance inclusive dans les marchés en développement et émergents. Cela est d'autant plus essentiel que la croissance dans les pays en développement a nettement ralenti en 2019, en raison notamment du manque d'investissements et du déclin de la production industrielle.

Dans ce contexte difficile, je suis particulièrement heureux d'annoncer que SIFEM a enregistré un résultat opérationnel positif de plus de CHF 5 millions fin 2019. Ce résultat confirme la solidité de la stratégie d'investissement de SIFEM. Bien entendu, le bilan de SIFEM risque d'être affecté ultérieurement par d'autres fluctuations annuelles en termes de valorisation. Une volatilité supplémentaire est à prévoir dans les marchés émergents, et cette volatilité fait partie intégrante de l'environnement dans lequel SIFEM doit opérer et dans lequel elle peut faire la différence du point de vue du développement.

En soutenant les intermédiaires financiers locaux tels que les gestionnaires de fonds et les institutions financières, SIFEM fournit des capitaux et une expertise aux entrepreneurs qui s'inscrivent dans le long terme. De surcroît, SIFEM participe à des initiatives visant à transformer les structures économiques au niveau local. En octobre 2019, par exemple, SIFEM a rejoint l'initiative « 2X Challenge : Financing for Women » (« Financement pour les femmes »). Cette initiative a été initialement lancée par les institutions financières de développement des pays du G7 dans le but de mobiliser des financements pour l'autonomisation économique des femmes. Pour SIFEM, cela représente une opportunité essentielle pour renforcer le rôle des femmes dans les marchés émergents en tant qu'entrepreneures, cheffes d'entreprise, employées et consommatrices de produits et services. En se joignant à cette initiative, le Conseil d'administration a confirmé son engagement au renforcement de l'impact de SIFEM sur le développement. La création d'emplois décents,

la facilitation de la transition énergétique vers une trajectoire de croissance des émissions plus faible et l'augmentation des investissements dans les pays les moins développés sont d'autres priorités importantes pour les prochaines années.

Enfin, le nouveau rapport d'impact de SIFEM (« SIFEM : investir dans le développement durable ») publié en décembre 2019 met en lumière la manière dont les investissements de SIFEM génèrent des effets de développement positifs et mesurables sur le terrain. L'une des contributions essentielles des institutions financières de développement aux défis mondiaux du développement est de soutenir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, contribuant ainsi à une croissance inclusive dans les pays en développement. Avec d'autres co-investisseurs, SIFEM a contribué à créer et à soutenir plus de 830'000 emplois depuis 2005. Le rapport explore également le rôle de SIFEM dans le domaine du financement climatique, hautement prioritaire pour le gouvernement suisse.

Nous présentons ce rapport financier alors que le Parlement s'engage dans des débats sur l'avenir de la contribution suisse au développement mondial. SIFEM est prête à rechercher toutes les synergies possibles avec les initiatives et les instruments déployés par les autres institutions spécialisées de l'administration fédérale.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'JF' followed by a surname.

Jörg Frieden
Président du Conseil d'administration de SIFEM

AVANT-PROPOS DE CLAUDE BARRAS



Chères lectrices, chers lecteurs,

SIFEM continue d'évoluer dans un environnement de plus en plus difficile, compte tenu des incertitudes au niveau mondial et d'un écart croissant entre les risques perçus pris par les investisseurs et les rendements financiers. Avec des rendements en baisse les investisseurs recherchent des valeurs-refuge, en particulier sur les grands marchés émergents. Dans cet environnement de plus en plus difficile, la viabilité financière des investissements à long terme tels que ceux soutenus par SIFEM reste une priorité absolue.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel positif de SIFEM, de CHF 5,1 millions en 2019, est très encourageant. Il montre également que la diversification progressive vers les instruments de prêt initiée lors du cycle stratégique précédent commence à porter ses fruits en réduisant la volatilité des résultats financiers. À cet égard, le niveau moyen des retours d'investissements en 2018-2019 – qui sont ensuite réinjectés dans de nouveaux projets – a été beaucoup plus élevé que lors de la période stratégique précédente (2014-2017).

En termes de nouveaux investissements réalisés en 2019, SIFEM a engagé un total de USD 104,5 millions dans 9 projets. Quatre investissements ont été effectués dans des fonds de private equity au service des PME et d'autres sociétés à croissance rapide en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, tandis que cinq prêts ont été accordés à des institutions financières ciblant les micro, petites et moyennes entreprises sur différents marchés. Deux des nouveaux projets ciblaient les pays les moins avancés (PMA), à savoir un fonds de capital-risque panafricain investissant dans des produits et services innovants et une institution de microfinance au Cambodge. Il convient également de noter que SIFEM a investi dans deux nouveaux projets en Asie centrale et dans le Caucase, une région peu développée en termes de services financiers.

Un exemple concret des investissements réalisés par SIFEM en 2019 comprend l'African Development Partners Fund III, un fonds de private equity soutenant les entreprises déjà bien établies et dans une dynamique de croissance à travers l'Afrique. Le Fonds est géré par DPI, l'un des rares gestionnaires dirigés par des femmes sur l'ensemble du marché africain.

Je voudrais exprimer ma gratitude au gouvernement suisse, et au SECO en particulier, pour le soutien continu que nous recevons afin de remplir notre mandat. Je remercie également chaleureusement le Conseil d'administration de SIFEM pour ses contributions constructives et ses conseils utiles tout au long de l'année.

Meilleures salutations,



Claude Barras
CEO d'Obviam, le gestionnaire de SIFEM

1. STRATÉGIE

1.1 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM

Le Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM) est l'Institution Financière de Développement suisse (IFD). Détenue par le Gouvernement suisse, il fait partie intégrante des instruments de la coopération bilatérale au développement. SIFEM est spécialisé dans la provision de financement à long terme au profit de petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres entreprises à croissance rapide dans les pays en développement et émergents, avec une concentration sur les pays prioritaires de la coopération de la Suisse au développement. Il aide ainsi à créer et à garantir davantage et de meilleurs emplois, ainsi qu'à réduire la pauvreté, tout en contribuant à l'intégration de ces pays dans le système économique mondial de manière durable.

La philosophie d'investissement de SIFEM est guidée par la conviction qu'investir dans des PME commercialement viables dans les pays en développement et émergents est susceptible de générer des effets durables sur le développement des communautés locales, tout en offrant aux investisseurs des rendements financiers positifs à long terme.

SIFEM investit dans des fonds locaux ou régionaux de capital-risque et fournit des prêts à des banques ou autres institutions financières locales, souvent en collaboration avec d'autres IFD et des investisseurs privés. SIFEM travaille avec les gestionnaires de fonds et les institutions financières non seulement pour fournir des solutions de financement pertinentes, mais aussi pour ajouter de la valeur aux entreprises locales. En effet, le rôle de SIFEM va au-delà du simple financement à long terme et cherche par exemple à renforcer la capacité des gestionnaires de fonds locaux et institutions financières locales à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de leurs portefeuilles sous-jacents.

Le Conseil fédéral s'est fixé, entre autres, les objectifs stratégiques suivants pour la période 2018–2020 :

- SIFEM reste, en complément d'autres mesures de coopération économique au développement, un instrument majeur pour renforcer le secteur privé dans les pays en développement et émergents ;
- SIFEM encourage une croissance durable et inclusive dans les pays en développement et émergents et l'intégration de ces pays dans le système économique mondial ;
- SIFEM se concentre sur la création et le maintien d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail et des compétences, reconnaissant que davantage d'emplois et de meilleure qualité est essentiel pour réduire la pauvreté, favoriser l'inclusion sociale dans les pays en développement et émergents et offrir une alternative à la migration irrégulière. SIFEM aide ainsi à combattre les causes de la migration irrégulière et exécute le mandat du Parlement qui est de relier sur le plan stratégique la coopération internationale et la migration ;
- SIFEM favorise la création d'entreprises durables dans les pays en développement et émergents, sur la base de normes environnementales, sociales et de gouvernance internationalement reconnues ;
- SIFEM contribue au renforcement de la résilience de ces pays, notamment contre le changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, SIFEM observe les grands principes directeurs suivants :

- **Durabilité** : dans ses activités d'investissement SIFEM tient compte des principes de durabilité financière, économique, sociale et environnementale.
- **Additionalité financière** : SIFEM met à disposition des moyens de financement qui, sans soutien officiel, ne seraient pas obtenus sur les marchés financiers privés (locaux ou internationaux) à des conditions intéressantes ou en quantité insuffisante et pour des objectifs de développement similaires.
- **Additionalité non-financière** : SIFEM offre ou mobilise pour les entités bénéficiaires, parallèlement à ses investissements, des valeurs non financières complémentaires du secteur privé dans le but de renforcer les effets du développement, p. ex. en fournissant ou en catalysant les connaissances et l'expertise, en promouvant des normes sociales et environnementales, ou en favorisant une bonne gouvernance d'entreprise ou le développement des compétences professionnelles.
- **Effet de levier** : SIFEM mobilise des capitaux additionnels au profit des pays cibles ou des entreprises bénéficiaires du secteur privé qui ne seraient autrement pas investis. À cet effet, il assume, en adéquation avec son mandat, une partie des risques politiques et commerciaux et à l'inverse partage les risques et les retours sur investissements avec les investisseurs privés et institutionnels.

1.2 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?

SIFEM est un investisseur d'impact (impact investor), tous les investissements de SIFEM étant réalisés dans l'intention de générer un impact de développement mesurable, basé sur des indicateurs spécifiques et les objectifs correspondants tels que la création d'emplois, le développement de capacités, les paiements d'impôts, l'approfondissement et la diversification du secteur financier ainsi que la mise en place de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance éprouvés à l'échelle internationale. SIFEM s'engage à maximiser les effets de développement de ses investissements. Bien que tous les investissements doivent être économiquement viables et contribuer au développement économique, certains investisseurs favorisent également spécifiquement l'inclusion sociale et/ou s'attaquent aux défis mondiaux, notamment le changement climatique, les soins de santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les infrastructures de base.

SIFEM s'appuie sur un système de mesure des résultats conforme à la pratique des autres IFD, permettant le suivi et l'agrégation des résultats au niveau du portefeuille. Ce cadre est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies en 2015 avec 17 objectifs spécifiques (Objectifs de développement durable – ODD).

Le cadre de mesure des résultats utilisé par SIFEM est composé de trois niveaux différents : premièrement, un outil de notation interne (SIFEM GPR), initialement développé par l'IFD allemande (DEG), est utilisé pour évaluer les investissements et suivre leur performance de développement dans le temps. Pour ce faire, une référence est établie avant l'investissement afin de refléter les effets de développement attendus. Deuxièmement, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs sont collectés pour chaque investissement afin de mesurer les effets sur le développement qui peuvent être agrégés au niveau du portefeuille et communiqués au Parlement. Troisièmement, des études de cas sont menées sur une base annuelle pour examiner de plus près les effets et la valeur ajoutée des investissements de SIFEM dans des contextes spécifiques.¹

Les principaux faits saillants du développement ainsi qu'une analyse thématique spécifique sont publiés chaque année dans un rapport séparé, basé sur les données de l'année précédente. Le dernier rapport disponible (« SIFEM – Investir dans le développement durable »)² a été publié vers la fin de 2019, avec les principaux faits saillants du développement au niveau du portefeuille, ainsi qu'un chapitre spécial sur le rôle de SIFEM dans le domaine du financement climatique. Le rapport souligne également le fait que SIFEM a contribué à créer et à soutenir – avec d'autres co-investisseurs – plus de 830'000 emplois depuis 2005, dont environ 40 % pour cent des employés des sociétés du portefeuille SIFEM sont des femmes.

1.3 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2018–2020

La performance financière et l'impact sur le développement de SIFEM sont définis dans un catalogue d'objectifs stratégiques, qui est divisé en quatre groupes thématiques : (1) les objectifs liés au programme avec un accent particulier sur le respect des principes directeurs de SIFEM en matière d'investissement ; (2) les objectifs et tâches liés à l'entreprise basés sur la capacité de SIFEM à équilibrer la viabilité financière et l'impact sur le développement de son portefeuille ; (3) les objectifs financiers liés à la viabilité financière à long terme de SIFEM ; et (4) les objectifs liés aux efforts de SIFEM pour développer et soutenir des accords de coopération avec les autres IFD.

SIFEM est sur la bonne voie pour atteindre la plupart de ses objectifs stratégiques d'ici 2020. Aux deux tiers de la période stratégique actuelle, tous les objectifs de développement assignés à SIFEM semblent réalisables. Cependant, compte tenu du ralentissement économique dans certains pays en développement et du climat d'incertitude lié aux tensions commerciales actuelles, la croissance de l'emploi dans les sociétés du portefeuille reste fragile et volatile. Cela signifie que des ajustements peuvent encore se produire au cours de la dernière année de la période stratégique. D'un point de vue financier, les bons résultats de 2019 (résultat opérationnel positif de CHF 5,1 millions) sont encourageants, mais ils ne permettent pas à ce stade de dégager un résultat opérationnel positif sur toute la période stratégique compte tenu de la perte subie en 2018.

¹ <http://sifem.ch/impact/case-studies/>

² https://www.sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/fr/Reports/SIFEM_Investir_dans_le_Developpement_durable__Edition_2019.pdf

Les résultats de la performance par rapport aux objectifs opérationnalisés pour la période 2018–2020 sont présentés à l'annexe 1 du présent rapport.

1.4 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT (IFD)

Au nom de SIFEM, Obviam collabore activement avec d'autres IFD et institutions financières internationales (IFI). SIFEM cherche ainsi à renforcer la coopération et les synergies avec ces institutions de manière informelle et participe activement à des groupes de travail conjoints de manière plus formelle.

EDFI – European Development Finance Institutions (Institutions Financières de Développement européennes)

EDFI est une association européenne de 15 institutions bilatérales opérant sur les marchés émergents et les économies en développement et mandatées par leurs gouvernements pour :

- favoriser la croissance d'entreprises durables ;
- contribuer à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des personnes ;
- contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Ceci est réalisé en favorisant un développement durable sur le plan économique, environnemental et social, au travers de financements et d'investissements dans des entreprises privées viables.

EDFI s'efforce de renforcer l'échange d'informations et la coopération entre ses membres et les autres IFD bilatérales, multilatérales et régionales.

Obviam représente SIFEM à l'Assemblée générale d'EDFI et contribue activement à quatre groupes de travail EDFI (Questions environnementales et sociales, Efficacité du développement, Assistance technique, Communication), deux forces d'intervention EDFI (Fiscalité, Programme d'harmonisation EDFI) et deux groupes plus larges de travail IDF (Gouvernance d'entreprise, Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'harmonisation des indicateurs).

En 2019, SIFEM a coprésidé le groupe de travail sur l'harmonisation EDFI avec FMO (l'IFD néerlandaise) et a pris la tête des aspects environnementaux et sociaux du programme d'harmonisation. Ce travail se poursuivra en 2020.

SIFEM a également organisé une formation sur la gouvernance d'entreprise des investissements de fonds en août 2019. Des représentants de FinnFund (Finlande), de FMO (Pays-Bas) et de BIO (Belgique) ont participé à la formation. Vu le succès de l'atelier, il a été décidé d'organiser la formation sur une base annuelle à l'avenir et la formation fait maintenant partie du catalogue de formation de l'Académie EDFI.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2.1 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM

Le rôle de SIFEM en tant que IFD suisse est juridiquement ancré dans les deux Ordonnances fédérales suivantes :

- Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales³
- Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est.⁴

En tant que Société anonyme (SA) constituée en vertu du Code suisse des obligations (CO), SIFEM est soumise au droit commercial suisse. Une exception a été faite en matière de fiscalité. En raison de son mandat de propriété publique et de développement, SIFEM est exonéré de tout impôt communal, cantonal et fédéral sur les sociétés. Cela a été confirmé par l'administration fiscale du canton de Berne dans sa décision du 16 mars 2010. Toutefois, depuis le 1^{er} juillet 2012, SIFEM est soumis au droit de timbre, malgré son mandat de développement.

2.2 STRUCTURE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de SIFEM est responsable des décisions d'investissement et des autres tâches de management exécutif. Conformément à son règlement d'organisation, le Conseil d'administration a constitué deux comités chargés de tâches spécifiques : le Comité d'investissement et le Comité d'audit. Les décisions d'investissement et de désinvestissement sont déléguées au Comité d'investissement. Le Comité d'audit valide les évaluations des investissements de SIFEM, examine les comptes financiers de SIFEM et les questions connexes et assure la liaison avec l'auditeur. Le collaborateur unique de SIFEM est le secrétaire du Conseil à temps partiel.

La gestion du portefeuille de placements de SIFEM et de ses opérations courantes a été déléguée à Obviam, une société indépendante spécialisée dans les investissements d'impact dans les pays en développement et émergents, dans le cadre d'un appel d'offres public réalisé en 2015. Cela facilite la levée de fonds tiers par Obviam, permettant ainsi à SIFEM de mobiliser des investissements privés pour les pays cibles tout en protégeant SIFEM et la Confédération suisse des risques de responsabilité. Le cadre contractuel entre SIFEM et Obviam est conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion de fonds de private equity, tout en garantissant le respect des normes de la Confédération suisse.

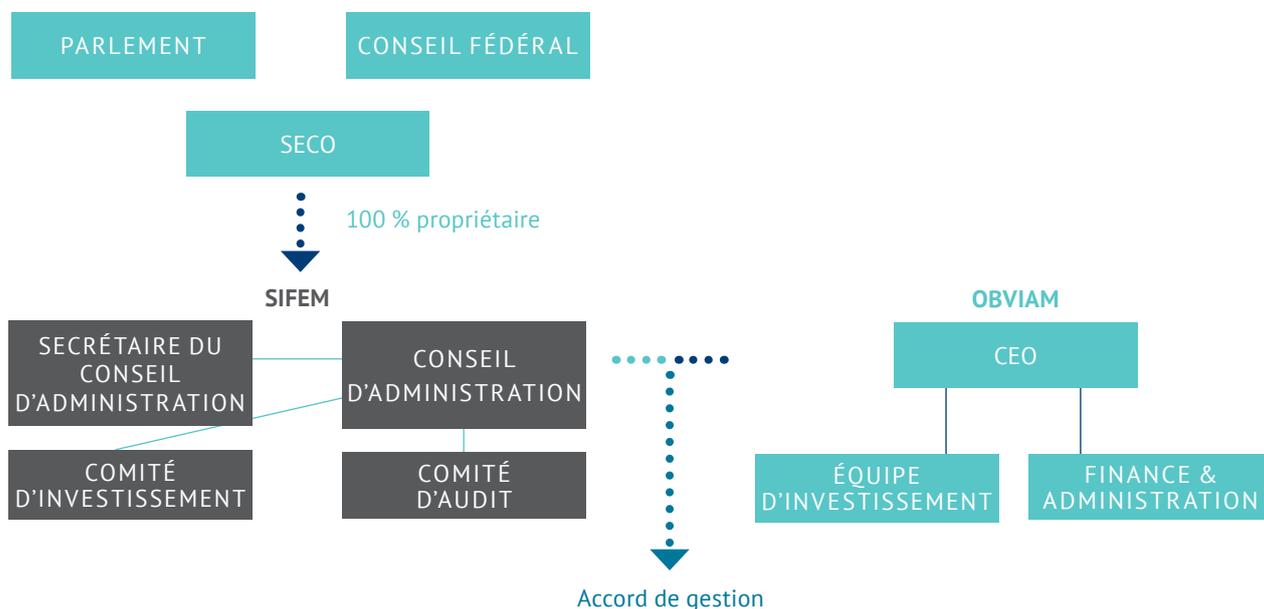
La structure d'entreprise de SIFEM assure la conformité aux principes du rapport sur la gouvernance d'entreprise de l'administration fédérale et constitue un moyen approprié de préserver, de compléter et de capitaliser sur le savoir-faire et la qualité des réseaux acquis au cours des dernières années dans le domaine du capital-risque pour les marchés émergents et les économies en développement.

³ Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, RS 974.01

⁴ Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est, RS 974.11

ILLUSTRATION 1 : STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE SIFEM

CONFÉDÉRATION SUISSE



GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES

Conseil d'administration

En 2019, le Conseil d'administration de SIFEM a poursuivi sa réflexion sur les futures orientations stratégiques et notamment les priorités en termes d'impact sur le développement. Ces discussions visent à préparer SIFEM à la mise en œuvre du prochain cycle stratégique, qui débutera en 2021. Les priorités du Conseil fédéral de la coopération suisse au développement pour les années 2021–24 sont naturellement au cœur de ces réflexions, notamment en ce qui concerne la création d'emplois décents et la facilitation de la transition énergétique dans les pays en développement et émergents. Dans cette perspective, le Conseil d'administration a commandé une étude sur les effets des investissements de SIFEM sur l'emploi dans le secteur manufacturier, afin de documenter les expériences vécues à ce jour face aux évolutions technologiques et à l'automatisation au niveau des gestionnaires de fonds et des entreprises du portefeuille. L'étude montre que la plupart des entreprises manufacturières soutenues par SIFEM semblent gérer avec prudence les tendances actuelles de l'automatisation. Les résultats et recommandations de cette étude seront utilisés pour renforcer la gestion et le suivi des risques liés aux conditions de travail dans les différents investissements.

Conscient de l'importance d'un reporting d'impact crédible, le Conseil d'administration de SIFEM a décidé de faire partie du premier groupe de signataires des Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact lancés par la SFI en avril 2019 à Washington DC. Ces principes fournissent une norme de marché commune pour ce qui constitue un investissement d'impact. Ils décrivent les caractéristiques essentielles de la gestion des investissements dans des entreprises ou des organisations dans le but de contribuer à un impact social ou environnemental positif mesurable, parallèlement aux rendements financiers. Les considérations d'impact doivent être intégrées dans toutes les phases du cycle de vie de l'investissement. De manière cruciale, les Principes exigent une divulgation annuelle de la façon dont les signataires les mettent en œuvre, y compris une vérification indépendante. Cela donnera la crédibilité nécessaire à ces Principes.

SIFEM a également rejoint l'initiative « 2 X-Challenge : Financing for Women Initiative » (financement pour les femmes) en octobre 2019. Cette initiative a été initialement lancée par les IFD des pays du G7 en tant qu'engagement à mobiliser des financements pour l'autonomisation économique des femmes dans le monde, et ensuite ouverte à d'autres IFD également. L'initiative débloquera des ressources qui aideront à faire progresser la position des femmes sur les marchés émergents en tant qu'entrepreneures, cheffes d'entreprise, employées et consommatrices de produits et services qui améliorent leur participation économique.

Au niveau opérationnel, le mandat comptable de SIFEM a été officiellement attribué à PwC en septembre 2019, à la suite d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC.

Comité d'investissement

En 2019, le Comité d'investissement de SIFEM a conduit neuf réunions formelles pour examiner les propositions de transactions présentées par Obviam. L'approbation de concept a été accordée à douze nouvelles transactions, permettant à Obviam d'effectuer une analyse approfondie de ces propositions et de les soumettre au Comité d'investissement pour approbation finale. Dix propositions ont été examinées suivant l'analyse détaillée et ont reçu l'approbation finale du Comité d'investissement dont neuf ont été clôturées avant la fin de l'année pour un montant total de USD 104,5 millions. Pour plus de détails sur les transactions clôturées au cours de l'année, voir la section 3.1.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu cinq réunions en 2019 et a examiné un large éventail de sujets, allant de la performance et des évaluations du portefeuille aux comptes financiers, aux comptes de gestion et au budget, à la gestion des risques et à la performance des comptables, auditeurs et dépositaires. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les comptes financiers de SIFEM pour 2019. Comme les années précédentes, la tâche principale du Comité a été de veiller à ce que le portefeuille soit évalué à la juste valeur de marché. Ce processus a été particulièrement intensif.

2.4 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM

Jörg Frieden

Président du Conseil d'administration, président du Comité d'investissement, depuis mai 2018

La carrière de Jörg Frieden au Département fédéral des affaires étrangères a couvert un large éventail de postes et de responsabilités de 1986 à 2018. Il a été coordinateur au Mozambique, conseiller auprès de la Banque mondiale à Washington et chef de la section Afrique de l'Est et du Sud à Berne. Entre 1999 et 2003, sa carrière professionnelle l'a conduit à l'Office fédéral des réfugiés où il a occupé le poste de directeur adjoint. En 2003, il retourne à la Direction du développement et de la coopération (DDC), où il occupe le poste de directeur résident des programmes de développement au Népal. De 2008 à 2010, il a été directeur adjoint de la DDC et a dirigé la division de Coopération globale. Il a en outre été conseiller et représentant de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey au sein de la commission de l'ONU pour le développement durable. De 2011 à 2016, J. Frieden a été directeur exécutif pour la Suisse auprès du Groupe de la Banque mondiale, en particulier auprès de la Société Financière Internationale (IFC), puis ambassadeur suisse au Népal jusqu'en 2018. Jörg Frieden est également membre du conseil d'administration d'Helvetas, une ONG basée à Zurich active dans le domaine de la coopération au développement.

Susanne Grossmann

Vice-présidente du Conseil d'administration depuis 2014, membre du Comité d'investissement depuis 2011

Susanne Grossmann a été active dans le financement du secteur privé dans les économies en développement et les marchés émergents depuis 1999. De 2007 à 2014, elle était partenaire-gérante auprès de BTS Investment Advisors, un fonds de private equity actif dans le financement de PME non cotées en bourse en Inde. Aujourd'hui, Susanne Grossmann gère la Dalyan Foundation, une fondation caritative soutenant les femmes et les enfants en Inde et en Turquie. Depuis 2014, elle est également directrice générale de FinanceContact GmbH, en charge de l'administration du SECO Start-up Fund. Elle est membre des comités consultatifs de Weconnex, entreprise de services et de gestion de projet axée sur les marchés à la base de la pyramide, et du Département des sciences des systèmes environnementaux de l'EPF de Zurich. Elle est également membre du Comité d'investissement de Dreiligen GmbH à Hambourg, une entreprise qui soutient l'acceptation sociale du genre et de la diversité sexuelle.

Julia Balandina Jaquier

Membre du Comité d'investissement depuis 2011, présidente du Comité d'audit, depuis 2014

Le Dr Julia Balandina Jaquier a plus de 25 ans d'expérience en investissement et en conseil stratégique, les 16 dernières années étant axées sur l'investissement à impact. Elle a facilité le développement d'un large éventail de programmes et de fonds d'investissement axés sur la mission, agissant à titre principal ainsi que comme conseillère de confiance pour les principaux investisseurs privés, institutionnels et souverains. Julia est la fondatrice de KATALYST, la plateforme de renforcement des capacités pour les familles fortunées. Elle intervient régulièrement dans le domaine de l'investissement d'impact à l'IMD, l'Université de Saint-Gall, Harvard, Yale et CEIBS.

Elle est l'auteure de deux livres sur l'investissement d'impact et siège aux conseils (consultatifs) d'Unilever, de FORE Partnership et de Toniic 100. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a ensuite occupé des postes de direction chez ABB Financial Services et AIG Global Investment Group, où elle a géré les activités européennes de private equity.

Geoff Burns

Membre du Comité d'investissement, membre du Comité d'audit, depuis 2014

Geoff Burns a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du private equity. Il possède sa propre société-conseil qui s'occupe essentiellement des défis auxquels font face les IFD. Il a conseillé de nombreuses IFD bilatérales et multilatérales, notamment la Banque asiatique de développement, FMO, CDC et Norfund. Il est membre du conseil d'administration du fonds de private equity Ascent Rift Valley à Maurice et de Gebana AG à Zurich. Il siège au Comité d'investissement de divers fonds ou structures d'investissement actives sur les marchés émergents (responsAbility AfricInvest, Fonds islamique pour l'infrastructure), ainsi qu'à divers conseils consultatifs (South Asian Clean Energy Fund, Mekong Brahmaputra Clean Development Fund, Grofin).

Kathryn Imboden

Membre du Comité d'investissement, depuis 2014

Kathryn Imboden est conseillère politique auprès du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), une plateforme de la Banque mondiale vouée à la recherche et la définition de politiques sur l'inclusion financière. Dans le cadre de sa fonction, elle se concentre actuellement sur le rôle des organismes mondiaux définissant des standards dans le domaine de l'inclusion financière. Après presque vingt ans auprès de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), où elle a dirigé les activités macroéconomiques et financières de la DDC, elle a contribué à des positions relatives à la politique du secteur financier pour Women's World Banking, le Capital Development Fund des Nations Unies et la Fondation Aga Khan avant de rejoindre le CGAP en 2007.

Regine Aeppli

Membre du Comité, depuis 2017

Regine Aeppli a été associée dans un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit de la famille, le droit constitutionnel et administratif entre 1986 et 2003. Outre son travail d'avocate, elle a été active au sein du parti socialiste suisse (PS). Elle a ainsi été élue au parlement cantonal de Zurich de 1987 à 1996, et en tant que membre du Conseil national entre 1995 et 2003. En 2003, elle a été élue au gouvernement cantonal de Zurich et a occupé le poste de Cheffe du département de l'éducation jusqu'à son départ en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de diverses fondations (Kulturama, I care for you), ainsi que membre du conseil d'administration de Movis AG à Zurich. Elle est également présidente de l'association « Ecoles à Berne ». Regine Aeppli a étudié le droit à l'Université de Zurich où elle a obtenu son diplôme.

Angela de Wolff

Membre du Comité d'investissement, depuis 2017

Angela de Wolff travaille dans le secteur financier depuis 23 ans et est spécialisée dans l'Investissement Responsable (RI) depuis 2001. Elle a démarré sa carrière en tant que consultante auprès de Andersen Consulting puis a détenu différentes fonctions dans des banques privées. Elle a notamment dirigé l'équipe de durabilité à la banque Lombard Odier. En 2007, elle a tiré profit de son expérience pour créer Conser, société indépendante spécialisée dans l'investissement responsable. Angela de Wolff est co-fondatrice de Sustainable Finance Geneva, association à but non lucratif qui vise à promouvoir la responsabilité et la durabilité dans les finances. Elle est vice-présidente de la plateforme « Swiss Sustainable Finance ». Par ailleurs, elle fait partie du conseil d'administration de la « Banque Cantonale de Genève » (BCGE) et siège à la fondation Audemars-Watkins à Genève et à la fondation Race for Water à Lausanne. Elle est également membre du comité de surveillance de Sustainable Finance Geneva. Angela de Wolff a obtenu un Master en économie à l'Université de Lausanne en 1989. Elle est également analyste financière européenne certifiée (CEFA) depuis 2000.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération du Conseil d'administration

En 2019, la rémunération annuelle fixe pour l'ensemble du Conseil de SIFEM s'élevait à CHF 315'800, sans compter les cotisations de sécurité sociale.

Le président du conseil a perçu une rémunération brute totale de CHF 54'000 en 2019. Elle consiste en une rémunération de base de CHF 30'000 pour ses fonctions de président du Conseil d'administration et de CHF 24'000 pour ses fonctions de président du Comité d'investissement.

En dehors du président, les autres membres du Conseil d'administration de SIFEM ont perçu une rémunération brute moyenne de CHF 43'633, qui englobe la rétribution du travail effectué dans les sous-comités du Conseil.

Rémunération d'Obviam

La rémunération d'Obviam est déterminée par les termes de l'accord de gestion.⁵ En vertu de cet accord, Obviam est rémunéré dans le cadre d'un budget préalablement approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Obviam a respecté toutes les restrictions salariales énoncées dans l'Accord de gestion.⁶

Le Conseil d'administration de SIFEM a approuvé le budget annuel proposé par Obviam pour 2019 dans le cadre de l'Accord de gestion susmentionné. Pour l'année 2019, le budget d'Obviam était de CHF 8,3 millions, hors TVA et charges à payer pour la rémunération variable. Les coûts engagés au titre de ce budget se sont élevés à CHF 8,0 millions, équivalant à 0,98 % du total des engagements actifs, ce qui correspond au ratio de l'année précédente.

Conformément à l'Accord de gestion, le Conseil d'administration peut décider d'attribuer à Obviam un élément de rémunération variable en fonction de la performance par rapport à des objectifs prédéfinis.⁷ Le Conseil a fixé la composante annuelle à court terme du régime incitatif pour 2019 à 6,0 % du coût salarial fixe global. En ce qui

⁵ Le libellé des clauses 4.6 et 4.7 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.6. SIFEM versera au gestionnaire des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le Conseil d'administration et le gestionnaire.
- 4.7 Le montant des honoraires de gestion est calculé en utilisant un budget annuel à approuver par le Conseil d'administration, composé des dépenses prévues en ressources humaines et autres dépenses de gestion de portefeuille directement attribuables aux services fournis en vertu du présent accord, ainsi qu'une quote-part proportionnelle des dépenses générales (non directement attribuables à un mandat) du groupe Obviam. Pour éviter toute confusion, la quote-part des frais généraux à la charge de SIFEM sera calculée conformément à la quote-part, au prorata des engagements actifs de SIFEM par rapport au total des engagements actifs pour tous les mandats du groupe Obviam [...]. En préparant le budget annuel, le gestionnaire tient compte des honoraires générés par les missions et mandats qui lui sont confiés par des tiers, ainsi que de la répartition des coûts entre plusieurs mandats et missions. SIFEM versera au gestionnaire de portefeuille des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le conseil d'administration et le gestionnaire de portefeuille.

⁶ Le libellé de la clause 4.17 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.17 Le gestionnaire s'engage à faire en sorte que, dans le groupe Obviam, la proportion du salaire fixe individuel le plus élevé résultant du présent contrat ne dépasse pas la classe de traitement 32 de la Confédération suisse. Pour éviter tout doute, cela inclut toute indemnité de résidence et le traitement de la retraite auxquels un employé de la Confédération suisse rémunéré en classe de traitement 32 aurait droit.

⁷ Le libellé des clauses 4.9 à 4.11 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.9 Le Conseil d'administration attribuera une prime de performance (« prime de performance ») correspondant à un maximum de vingt (20) pour cent des coûts salariaux fixes annuels indiqués dans le budget annuel établi conformément à la clause 4.7 du présent accord pour l'année en question. Les objectifs à atteindre par le gestionnaire sont spécifiés chaque année par le Conseil d'administration et approuvés avec le gestionnaire dans le cadre du processus budgétaire annuel.
- 4.10 Un tiers de cette prime de performance sera versé annuellement au gestionnaire, en début de l'année suivant l'année en question (« prime immédiate ») en fonction des progrès réalisés au cours de l'année donnée dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance chaque année par le Conseil d'administration et conformément aux objectifs opérationnels définis dans le concept de supervision et de contrôle convenu entre SIFEM et la Confédération suisse.
- 4.11 Les deux tiers de cette prime de performance doivent être versés sur un compte bloqué au début de l'année suivant l'année en question (« prime conservée »). Ces paiements de prime conservée sont maintenus sur le compte bloqué, le montant total du compte bloqué devant être versé au gestionnaire au début de l'année suivant l'expiration des objectifs stratégiques, en fonction des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance par le Conseil d'administration conformément aux objectifs stratégiques. Afin d'éviter toute ambiguïté, tout montant non décaissé restant sur le compte bloqué après cette période, en raison de la non-réalisation totale ou partielle des objectifs convenus, sera retourné à SIFEM.

concerne la composante à long terme du programme d'incitation, qui est liée à la performance par rapport aux objectifs stratégiques de SIFEM, des régularisations ont été effectuées en 2019. Le total des frais de gestion, y compris la TVA, les primes et les charges à payer pour l'exercice 2019 s'élevait à CHF 9,5 millions.

Les coûts d'exploitation totaux de SIFEM comprennent la rémunération du Conseil d'administration et d'Obviam, ainsi que les frais d'administration, de garde et autres frais administratifs. En 2019, le total des coûts d'exploitation de SIFEM s'élevait à CHF 10,8 millions. Cela correspond à 1,33 % du total des engagements actifs du SIFEM, ce qui est inférieur au plafond de 1,5 % défini par le Conseil fédéral. Le chiffre correspondant pour 2018 était de 1,29 %. Environ la moitié de l'augmentation peut être attribuée aux effets de change. L'autre moitié est due à l'augmentation de la rémunération et des charges du Conseil d'administration ainsi qu'à des effets comptables.

3. PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS⁸

3.1 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

En 2019, un total de USD 104,5 millions de nouveaux engagements d'investissement ont été pris. Les investissements de 2019 consistent en quatre fonds de private equity (Navegar II, Cathay AfricInvest Innovation Fund, African Development Partners III et Excelsior Capital Vietnam Partners), deux organisations de microfinance (HKL, Microfinance Organisation KMF) et trois prêts à des institutions financières (Xac Bank, Victoria Commercial Bank et Bank of Georgia).

La répartition régionale des investissements 2019 comprend trois investissements en Afrique (Victoria Commercial Bank, Cathay AfricInvest Innovation Fund et African Development Partners III), trois investissements en Asie de l'Est et du Sud-Est (HKL, Navegar II et Excelsior Capital Vietnam Partners) ainsi que deux investissements en Europe de l'Est et en Asie centrale (Microfinance Organization KMF et Bank of Georgia).

Les nouvelles positions des portefeuilles sont les suivantes :

Cathay AfricInvest Innovation Fund (7 millions d'euros engagés)

Le Cathay AfricInvest Innovation Fund (CAIF) est un fonds panafricain qui cible des entreprises innovantes utilisant des technologies récentes, notamment la connectivité mobile et les services Internet. Les secteurs cibles incluent l'éducation, où les technologies d'apprentissage en ligne (e-learning) pourrait accroître la portée et fournir un accès au matériel éducatif à moindre coût, et l'agriculture, où, par exemple, certaines technologies pourraient fournir des données aux agriculteurs pour permettre un meilleur accès aux marchés. Les autres secteurs d'investissement comprennent l'énergie et les technologies propres, les soins de santé, les services financiers et la vente au détail et la distribution. L'investissement de SIFEM dans CAIF appuiera la réponse aux défis socioéconomiques de l'Afrique avec des produits et services innovants. Il encouragera l'approfondissement du secteur financier, l'innovation financière et soutiendra la recherche et l'innovation technologiques ainsi que l'inclusion sociale.

Hatta Kaksekar Limited HKL (15 millions de dollars engagés)

HKL est la troisième plus grande institution de microfinance au Cambodge et elle est en train de se transformer en banque. Son offre de produits comprend des prêts microentreprises et PME (MPME), des prêts personnels et hypothécaires, ainsi que des comptes courants et d'épargne. 82 % de ses clients vivent dans les régions rurales

⁸ Note : tous les chiffres relatifs au portefeuille d'investissement sont déclarés en USD, la devise fonctionnelle de SIFEM

du Cambodge et 66 % sont des femmes. Près des deux tiers du portefeuille de prêts sont destinés aux MPME, et la petite taille des prêts facilite l'accès au financement parmi la population à faible revenu. HKL a approuvé les Principes de Protection des Clients et obtenu la certification correspondante en 2016. Elle a mis en place un programme d'éducation financière dédié à ses agents de crédit pour leur permettre de dispenser une formation de base en alphabétisation financière aux clients de HKL. Les agents de crédit sensibilisent également leurs clients aux enjeux environnementaux et sociaux liés à leur activité. Le prêt de SIFEM à HKL soutient l'accès au crédit pour les MPME et contribue au soutien à l'emploi, à l'inclusion financière et à la croissance globale de l'économie cambodgienne.

Microfinance Organization KMF (10 millions de dollars engagés)

KMF est la plus grande institution de microfinance au Kazakhstan, avec plus de 245 000 clients. Elle dispose d'un réseau de près de 120 succursales et points de vente situés dans les zones urbaines et rurales. L'institution offre des prêts à des fins agricoles et commerciales à des micro et petits entrepreneurs, en mettant l'accent sur les zones rurales; elle favorise l'inclusion financière en ciblant le segment de la population à faible revenu et offre des prêts individuels et collectifs. Les microcrédits représentent 79 % du portefeuille, 59 % du portefeuille total sont des prêts accordés aux femmes et 35 % du portefeuille total sont des prêts à des fins agricoles. KMF soutient ses clients en leur fournissant non seulement des services financiers, mais aussi une formation en alphabétisation financière et une formation à la gestion d'entreprise. Le prêt à long terme de SIFEM aidera KMF à fournir du financement aux MPME qui ont été largement ignorés par les banques commerciales, leur permettant ainsi d'opérer et de développer davantage leurs activités. Il contribuera à la viabilité à long terme de l'économie kazakhe par l'approfondissement du secteur financier et la création d'emplois.

Navegar II (15 millions de dollars engagés)

Navegar II investira dans des entreprises de taille moyenne aux Philippines qui ont besoin de capital de croissance. Le fonds ciblera des secteurs tels que les biens de consommation à évolution rapide, les services financiers, les soins de santé et le tourisme. Le gestionnaire de fonds cherche à maximiser la valeur des sociétés de son portefeuille en fournissant des orientations financières, opérationnelles et stratégiques. Avec une population de plus de 105 millions d'habitants, les Philippines restent un pays sous-développé avec des obstacles importants à la prospérité économique et à la création d'emplois. Alors que le taux de pauvreté a baissé ces dernières années, plus de 20 % de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté national. L'investissement de SIFEM contribuera au développement économique et social en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans le pays. L'investissement contribuera également à élargir l'assiette fiscale du pays.

Victoria Commercial Bank (10 millions de dollars engagés)

Victoria Commercial Bank est une banque privée spécialisée dans le financement des PME au Kenya se concentrant sur le segment des moyennes entreprises. Grâce à ses quatre succursales à Nairobi, elle comptait plus de 800 emprunteurs et environ 2300 déposants en 2018. La banque vise à se développer en élargissant sa clientèle de PME, y compris en dehors de la capitale Nairobi. Au Kenya, les PME représentent 78 % de la population active totale, mais elles n'ont pas accès au financement et sont donc limitées dans leurs perspectives de croissance. Le prêt de SIFEM à la Victoria Commercial Bank soutiendra l'accès au crédit pour les PME et contribuera à la création et au maintien d'emplois.

XacBank (10 millions de dollars engagés)

XacBank a commencé ses opérations en 1998 en tant que projet de microfinance en Mongolie et a obtenu une licence bancaire en 2001. Elle compte 480 000 déposants actifs et 120 000 emprunteurs desservis par 87 succursales, dont la moitié est située dans des zones rurales. Elle propose des services bancaires aux particuliers, à la microfinance, aux PME et aux entreprises. Les femmes représentent la majorité des clients de XacBank (64 % en 2018) et l'une des façons dont la banque démontre son engagement envers ses clientes est d'offrir des produits sur mesure et des taux réduits aux femmes entrepreneuses. Le prêt du SIFEM fait partie d'une transaction syndiquée dirigée par IFC et aidera XacBank à fournir un soutien financier supplémentaire aux micro et petits entrepreneurs pendant la reprise économique. Il favorisera l'inclusion financière en améliorant l'accès au financement dans les zones rurales et contribuera à la diversification et à la durabilité à long terme de l'économie mongole par la création d'emplois, l'approfondissement du secteur financier et l'innovation financière.

African Development Partners III (15 millions de dollars engagés)

African Development Partners III est un fonds de private equity qui réalisera jusqu'à 14 investissements pour soutenir les entreprises établies et en croissance axées sur les consommateurs en améliorant leurs processus et pour se développer régionalement à travers l'Afrique. Le fonds est géré par DPI, une société de private equity panafricaine indépendante connue pour ses solides antécédents et son désir d'avoir une approche de premier ordre en matière de gestion de fonds, d'investissement, de valeur ajoutée et d'ESG. DPI se distingue comme le seul gestionnaire de fonds dirigé par des femmes opérant dans le haut du marché intermédiaire africain et comme l'un des rares gestionnaires de private equity dirigés par des femmes sur l'ensemble du marché africain. L'investissement de SIFEM contribuera au développement économique et social en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il lutte contre les inégalités entre les sexes.

Bank of Georgia (10 millions de dollars engagés)

Créée en 1994 en tant que banque privée, Bank of Georgia est une banque universelle de premier plan et d'importance systémique qui dessert 2,5 millions de clients via 276 succursales, ce qui est le plus grand réseau de distribution en Géorgie. Actuellement, cette banque est le plus grand contributeur aux prêts aux MPME en Géorgie. SIFEM participera à une transaction syndiquée dirigée par FMO (Pays-Bas) pour fournir à Bank of Georgia un prêt subordonné. Cette transaction permettra à Bank of Georgia d'élargir davantage son portefeuille de prêts vers le segment des MPME, qui continue d'être l'un des principaux moteurs de la croissance économique en Géorgie, employant plus de 60 % de la main-d'œuvre totale. C'est également une bonne opportunité pour SIFEM de réaliser son premier investissement en dette directe en Géorgie et d'augmenter son empreinte dans le Caucase, une région généralement oubliée par les investisseurs.

Excelsior Capital Vietnam Partners (12 millions de dollars engagés)

Le portefeuille de SIFEM s'est développé sur une période de deux décennies, les premiers investissements du SECO remontant à 1997. Depuis le début de ses activités, SIFEM a engagé USD 1059,3 millions dans 141 projets en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine. En 2019, les engagements en capital en Afrique et en Asie ont augmenté par rapport à 2018 et représentent 70 % du portefeuille, tandis que la part relative des projets qui se concentrent sur d'autres régions ou qui sont multirégionaux a légèrement diminué.

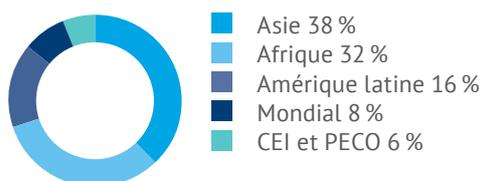
3.2 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille de SIFEM s'est développé sur une période de deux décennies, les premiers investissements du SECO remontant à 1997.⁹ Depuis le début de ses activités, SIFEM a engagé USD 1059,3 millions dans 141 projets en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine. En 2019, les engagements en capital en Afrique et en Asie ont augmenté par rapport à 2018 et représentent 70 % du portefeuille, tandis que la part relative des projets qui se concentrent sur d'autres régions ou qui sont multirégionaux a légèrement diminué.

PORTEFEUILLE SIFEM SELON GÉOGRAPHIE ET INSTRUMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019 EN VOLUME D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT ¹⁰

GÉOGRAPHIE

Illustration 2



INSTRUMENT

Illustration 3



⁹ Les investissements réalisés entre 1997 et 2005 ont été transférés à SIFEM.

¹⁰ La région CEE et CEI comprend les pays d'Europe du Sud et de l'Est ainsi que l'Ukraine.

Le portefeuille se compose principalement de fonds de private equity investissant dans des sociétés en croissance et des PME (63 %), de fonds d'infrastructure (3 %) et des fonds de revenu courant (13 %). Les investissements dans la microfinance représentent 7 % et les autres intermédiaires financiers 14 % du portefeuille, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

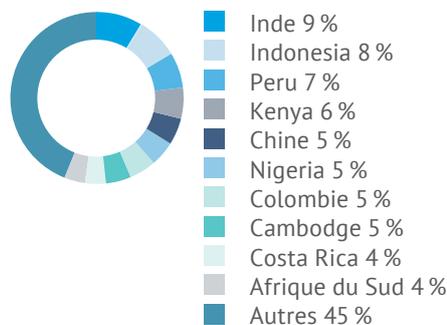
Sur l'ensemble de ces différents instruments, 33,5 % du portefeuille total sont constitués d'actifs productifs de revenus courants, tandis que les 66,5 % restants sont constitués d'instruments de capitaux propres et de quasi-fonds propres.

Au 30 juin 2019, SIFEM avait investi directement et indirectement dans 531 entreprises dans plus de 75 pays. Les dix pays les plus exposés financièrement représentent 55 % du capital total investi.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE SOUS-JACENT AU 30 JUIN 2019

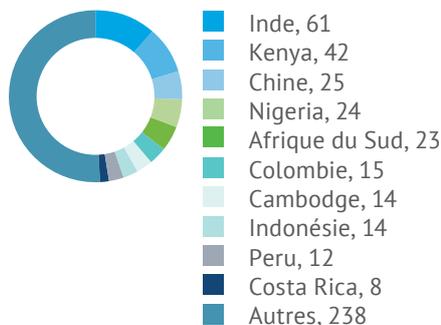
NIVEAU D'ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR PAYS

Illustration 4



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR PAYS

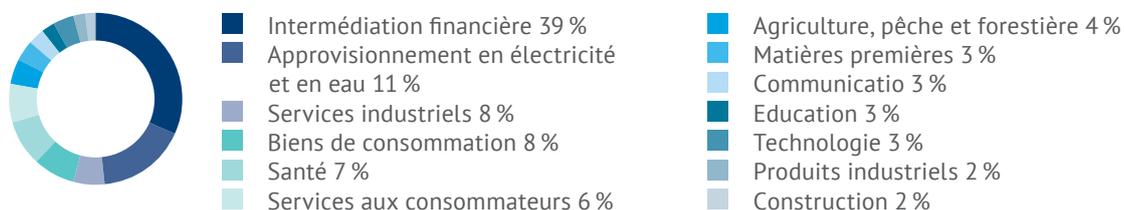
Illustration 5



Remarque : l'exposition de SIFEM en Chine est un investissement historique effectué depuis sa création jusqu'en 2014. La Chine n'étant plus éligible aux investissements SIFEM, la part relative de la Chine est censée diminuer avec le temps.

ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR SECTEUR

Illustration 6



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR

Illustration 7



Au 30 juin 2019, SIFEM avait investi directement et indirectement dans 169 intermédiaires financiers, dont 90 opèrent dans le secteur de la microfinance.

3.3 ÉVALUATION

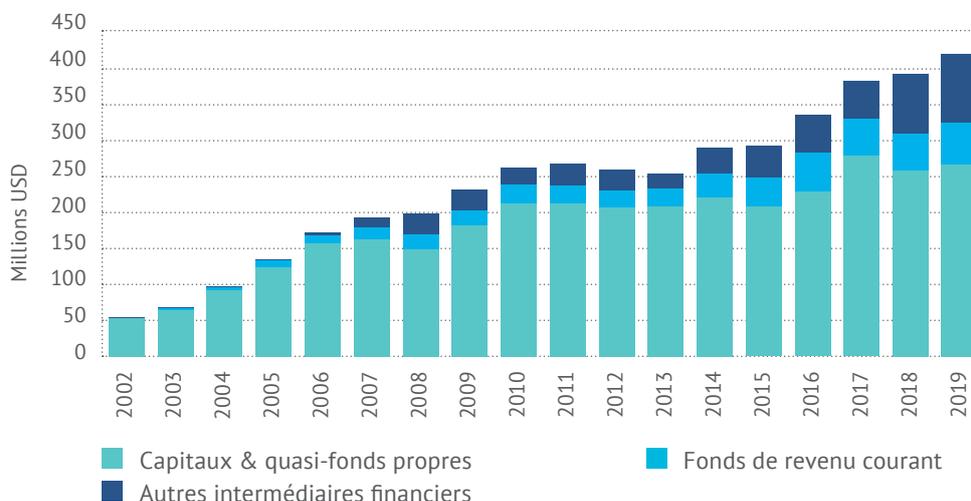
Les comptes financiers de SIFEM pour 2019 ont été audités de manière indépendante au début du mois de mars 2020, conformément aux exigences de l'actionnaire, afin de pouvoir être consolidés dans les comptes de la Confédération suisse. Toutefois, ces délais ne sont pas suffisants pour obtenir et intégrer les comptes vérifiés de toutes les sociétés du portefeuille. De ce fait, SIFEM a utilisé les dernières évaluations disponibles (à compter de septembre 2019) et les a reportées à la fin de l'exercice. Les auditeurs ont accepté cette méthodologie et les différences éventuelles ne devraient pas être significatives.

3.4 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au 31 décembre 2019, le total des engagements actifs de SIFEM s'élevait à USD 839,0 millions. La valeur résiduelle du portefeuille de placements de SIFEM s'élevait à USD 420,5 millions, soit une progression de USD 32,2 millions, ou 8 % par rapport au 31 décembre 2018. Les variations de la valeur du portefeuille résultent (i) des fluctuations de la valeur des investissements sous-jacents, (ii) des entrées et des sorties de trésorerie générées par les nouveaux investissements, et (iii) de la réalisation des investissements.

ILLUSTRATION 8 : VALEUR RÉSIDUELLE DU PORTEFEUILLE DE SIFEM DEPUIS SA CRÉATION

VALEUR RÉSIDUELLE



Depuis le début des activités d'investissement, USD 820,2 millions ont été déployés à partir du portefeuille d'investissement de SIFEM, lequel a généré un reflux total cumulé de USD 596,3 millions. Au cours de la même période, le flux de trésorerie net cumulé s'est donc élevé à USD -223,9 millions, ce qui peut s'expliquer par la combinaison d'un portefeuille en expansion, de la nature à long terme des investissements en capital et de la lenteur persistante des sorties d'investissement dans les marchés émergents.

ILLUSTRATION 9 : FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉ DE SIFEM DEPUIS LA CRÉATION (EN MILLIONS DE USD)

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉ (EN M USD)



Au 31 décembre 2019, le taux de rendement interne (TRI) du portefeuille de SIFEM était de 6,0 %. Le TRI est une mesure permettant de montrer la rentabilité historique des actifs. D'une part, il fait référence à la juste valeur actuelle du portefeuille, d'autre part, il inclut tous les flux de trésorerie historiques dans son calcul. Dans un portefeuille en croissance, par exemple où les nouveaux investissements sont supérieurs aux désinvestissements (revente de l'investissement à un tiers), ce que l'on appelle « l'effet de la courbe en J » joue un rôle important : généralement, les coûts initiaux encourus avec les nouveaux investissements ajoutés au portefeuille ne seront compensés que par la croissance de la valorisation de ces investissements après plusieurs années. La légère baisse observée en 2019 par rapport à 2018 est la conséquence logique de l'effet de dilution de nouveaux investissements dans une structure de fonds en expansion et en durée indéterminée sans échéance fixe (« evergreen ») telle que SIFEM. À long terme, le TRI devrait se stabiliser et se normaliser autour d'une certaine valeur.

ILLUSTRATION 10 : PORTEFEUILLE SIFEM TOTAL TRI & MULTIPLE DEPUIS CRÉATION

TOTAL PORTEFEUILLE TRI & MULTIPLE



3.5 EFFETS DE CHANGE

Les fluctuations des devises continuent d'avoir une incidence sur la performance du portefeuille SIFEM de deux manières. Tout d'abord, les sociétés détenues par les fonds de private equity opèrent dans des environnements en monnaie locale qui ont une incidence sur leur performance, les fonds eux-mêmes étant principalement libellés en dollar US et, dans une certaine mesure, en euro, rand sud-africain ou yuan chinois. Ensuite, les devises autres que le dollar US – à savoir l'euro, le rand et le yuan – ont une incidence sur la performance du portefeuille une fois qu'elles sont converties en dollar US, la devise opérationnelle de SIFEM. Les effets de change de ces investissements dans les fonds ne sont pas présentés séparément dans les états financiers de SIFEM car ils sont pris en compte directement au niveau de l'évaluation des fonds des entreprises sous-jacentes.

Afin de réduire cet impact, le Conseil d'administration de SIFEM a décidé d'optimiser la gestion des devises en réduisant les liquidités détenues dans les principales devises de libellé du fonds autres que le dollar US (c'est-à-dire euro, rand et yuan), tout en ciblant la couverture de l'exposition de SIFEM à l'euro par la conclusion de contrats de change à terme équivalant au montant de l'exposition totale de SIFEM en euros (composé des titres de créance en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros).

4. GESTION DU RISQUE

Au mois de décembre 2019, la répartition du portefeuille de SIFEM en termes d'investissements par catégorie de risque est la suivante :

ILLUSTRATION 11 : NUMBER OF SIFEM INVESTMENTS PER RISK CATEGORY AS OF DECEMBER 2019

Projets par catégorie de risque	2018		2019	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Risque très faible	10	11 %	15	16 %
Faible risque	20	22 %	15	16 %
Risque modéré	31	33 %	29	31 %
Risque élevé	12	13 %	15	16 %
Risque très élevé	20	22 %	20	21 %

Remarque : les pourcentages dans le tableau ont été arrondis et peuvent donc ne pas correspondre à 100 %.

La plus grande concentration d'investissements demeure dans la catégorie des risques modérés. Il s'agit principalement d'investissements performants selon les attentes ou trop récents pour présenter un écart significatif par rapport à leur score de risque initial (qui est généralement « risque modéré »).

En général, les projets classés dans les catégories de risque élevé ou très élevé ne répondent pas aux performances attendues ou alors leur score de risque est affecté par un risque macroéconomique et de marché plus élevé. Au cours de la dernière année, la proportion de projets plus risqués a encore augmenté par rapport aux projets à risque faible et à risque modéré. Le nombre élevé constant d'investissements à haut et très haut risque est un résultat inhérent au mandat de développement de SIFEM.

Les investissements dans les catégories à faible ou très faible risque sont principalement des projets qui dépassent leur performance attendue. Au cours de la dernière année, le nombre de projets à risque faible ou très faible est resté stable.

Un examen plus complet du risque du portefeuille de SIFEM figure à l'annexe 2 du présent rapport.

¹¹ Composé principalement de droits de timbre.

5. RÉSULTATS FINANCIERS

5.1 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2019

SIFEM a terminé 2019 avec un résultat annuel positif. Conformément aux normes comptables IFRS, il a enregistré un bénéfice total sur activités d'investissement de CHF 16,0 millions. Cela après une perte de CHF 12,5 millions en 2018.

Le total des charges d'exploitation et des autres résultats d'exploitation¹¹ s'est élevé à CHF 10,9 millions contre CHF 10,0 millions l'année précédente. Il en résulte un bénéfice net d'exploitation de CHF 5,1 millions, contre une perte d'exploitation nette de CHF 22,5 millions en 2018.

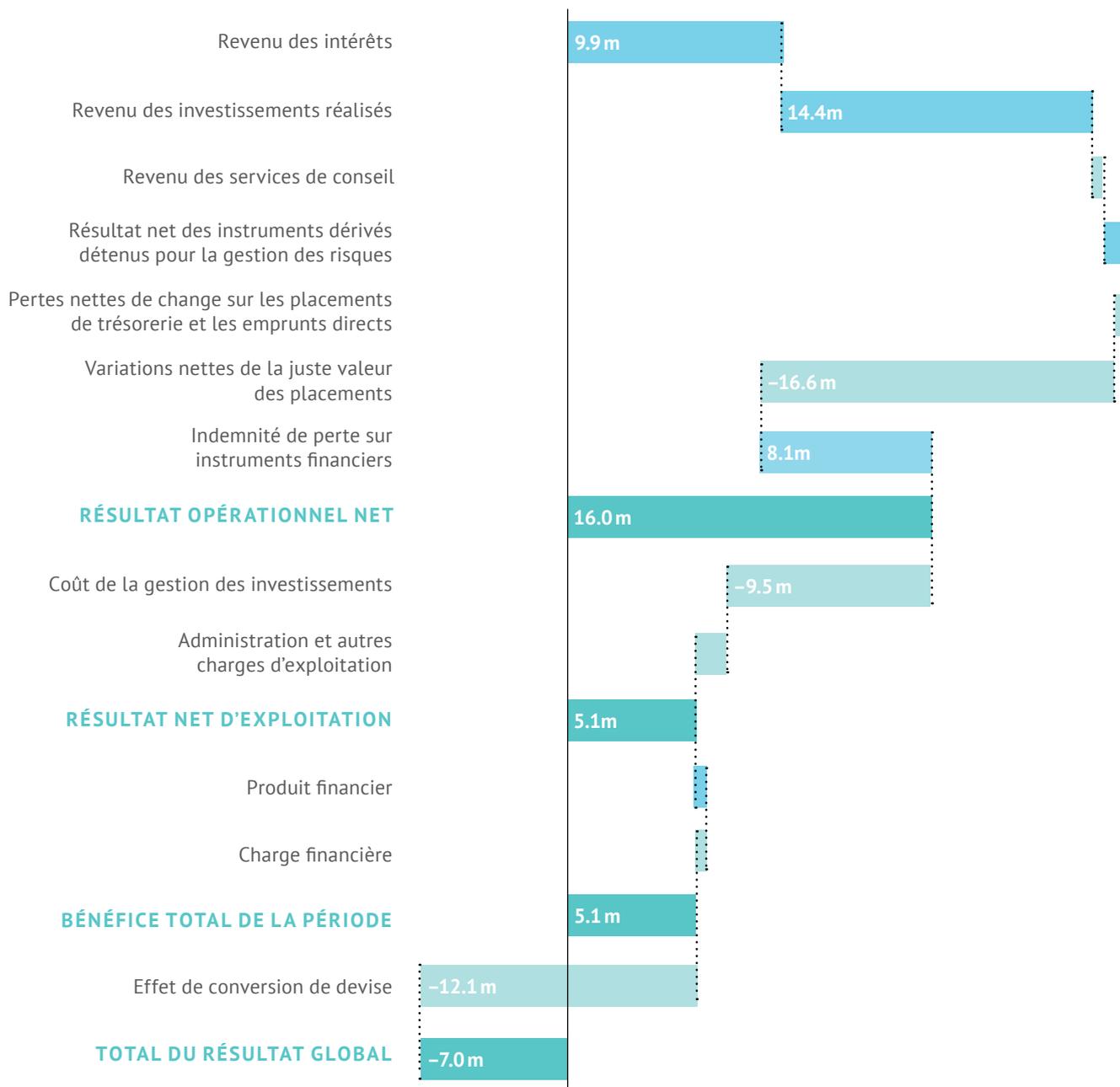
Le résultat annuel positif s'explique par une combinaison de l'augmentation des revenus d'intérêts liés aux opérations de prêt (CHF 9,9 millions contre 9,3 millions en 2018), du maintien des gains sur les investissements effectivement réalisés (CHF 14,4 millions contre 14,1 millions en 2018) et une réduction des pertes non réalisées sur la juste valeur des investissements (CHF -16,6 millions contre -36,0 millions en 2018). La provision pour pertes pour l'année 2019 a été positive (soit CHF 8,1 millions) en raison de l'annulation de la provision effectuée pour un seul placement de dette qui a été radié au cours de la même période. Dans le même temps, le coût de gestion du portefeuille a été conforme à la taille du portefeuille.

Par rapport aux années précédentes, l'effet des fluctuations des taux de change entre le franc suisse et le dollar américain a eu beaucoup moins d'impact sur les résultats financiers de SIFEM car les prêts aux actionnaires libellés en CHF ont été convertis en capitaux propres en 2018. Sans surprise, l'impact du résultat des produits et charges financiers est proche de zéro sur une base nette contre -7,7 millions en 2018. La combinaison du bénéfice net d'exploitation avec les résultats financiers confère à SIFEM un bénéfice net pour 2019 de CHF 5,1 millions.

En ajustant les résultats pour les effets de change de la devise fonctionnelle de SIFEM (USD) sur la devise de présentation (CHF), une perte globale totale de près de 7 millions de CHF se dégage pour 2019. Il convient toutefois de noter qu'il s'agit d'un pur effet de conversion.

SIFEM détient toujours des liquidités importantes pour couvrir ses engagements non financés de USD 240,3 millions. Ces engagements non financés dépassaient légèrement la trésorerie de 224,3 millions de dollars à la fin de l'exercice, et SIFEM est donc sur-engagé de 1,9 % du total des engagements actifs. Cela se compare à 0,5 % de sur-engagement à la fin de l'année précédente. Actuellement, le taux de sur-engagement maximal autorisé est de 6 %.

ILLUSTRATION 12 : REPARTITION COMPLETE DU TOTAL DES PERTES ET PROFITS 2019



5.2 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

Étant donné que plus de 75 % des investissements de SIFEM sont libellés en dollars US, le dollar US joue un rôle prépondérant dans la mesure de la performance des investissements de SIFEM et dans l'établissement de ses comptes. Conformément aux exigences des normes IFRS, il a donc été déterminé que le dollar US était la monnaie fonctionnelle de SIFEM pour sa comptabilité et la mesure de sa performance. Tous les chiffres en CHF fournis dans ce rapport et dans les comptes sont convertis à partir des comptes sous-jacents en dollars US.

La norme comptable IFRS spécifie l'utilisation de la valeur marchande équitable du portefeuille de placements. Ainsi, l'IFRS reflète les variations de la valeur non réalisée des investissements du portefeuille de SIFEM de manière plus transparente que la déclaration selon le Code des obligations suisse (CO) et le résultat opérationnel reflète bien la performance des activités d'investissement de SIFEM.

Aucun changement significatif dans les normes comptables n'est intervenu depuis la dernière période de déclaration.

5.3 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO

Bien que SIFEM ait adopté les normes IFRS, la présentation selon les normes comptables du Code des obligations (CO) se poursuit parallèlement, principalement à des fins réglementaires et de conformité. En effet, en tant qu'entreprise publique de droit privé suisse, SIFEM est tenue de déclarer selon les normes comptables CO. Selon les normes comptables CO, SIFEM a enregistré un bénéfice net avant conversion de CHF 9,8 millions en 2019.

Les normes comptables CO obligent SIFEM à maintenir le portefeuille de placements à des valeurs nettement inférieures aux justes évaluations de marché, ce qui est plus prudent mais aussi moins précis. Étant donné que l'appréciation des investissements n'est comptabilisée qu'au moment de la réalisation, une sous-estimation temporaire de la performance des actifs d'investissement de SIFEM est généralement reflétée dans les déclarations CO.

5.4 REMARQUES FINALES

Avec l'intensification de la guerre commerciale en 2019, les marchés émergents ont continué d'être sous pression au cours de la période sous revue. En conséquence, une série d'ajustements des évaluations a été nécessaire. Néanmoins, l'environnement de sortie ne se détériore pas davantage à l'heure actuelle, et les fonds de participation de SIFEM ont pu sortir de bon nombre de leurs investissements sous-jacents performants de manière rentable.

Pour l'économie mondiale, les perspectives restent incertaines. Alors que la guerre commerciale avec les États-Unis ne devrait pas s'intensifier davantage, une pandémie virale mondiale a commencé à secouer massivement les économies et le commerce intégrés. Au moment d'écrire ces lignes, l'impact précis de la pandémie sur la croissance économique en 2020 ne peut pas encore être estimé.

L'augmentation de l'allocation aux investissements en dette et la poursuite de la stratégie de couverture de change mise en œuvre depuis 2015 continuent de stabiliser les revenus des activités d'investissement. En effet, le résultat courant du portefeuille de dettes atteint désormais plus de 10 millions de dollars et couvre donc plus que les frais de gestion de SIFEM. Ces facteurs ont joué un rôle important dans le résultat opérationnel en 2019 et continueront de le faire à l'avenir. Cela peut être considéré comme une étape positive vers la durabilité opérationnelle de SIFEM en tant qu'IFD.



RAPPORT FINANCIER





2019 - COMPTES
ANNUELS - IFRS

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil d'administration de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels selon IFRS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Nous avons également audité un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Base de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité au sens de ces dispositions et de ces normes est détaillée ci-dessous dans le paragraphe « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la loi suisse, aux exigences professionnelles et au Code de déontologie de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) et nous confirmons avoir exercé nos autres activités professionnelles conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations contenues dans le rapport annuel

Le conseil d'administration est responsable de toutes les autres informations contenues dans le rapport annuel. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de nos rapports correspondants.

Les autres informations contenues dans le rapport annuel ne font pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous n'exprimons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à évaluer s'il existe des divergences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si nous constatons, sur la base de nos travaux, l'existence d'une inexactitude significative sur les autres informations, nous en rendons compte. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers donnant une image fidèle de la situation financière et des résultats conformément aux exigences légales de l'IFRS. Il est aussi responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Il est chargé, le cas échéant, de fournir des informations relatives à la capacité de la société à poursuivre ces activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité d'exploitation à moins que le conseil d'administration n'ait l'intention de liquider l'entité ou d'abandonner des activités ou qu'il n'ait pas d'autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport qui inclut notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi suisse dans le respect des normes ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Zurich, le 5 mars 2020

BDO SA



Franco A. Straub

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Marc Escher

Expert-réviseur agréé

ETATS FINANCIERS

NOTE 31.12.2019 31.12.2018

en '000 CHF

ACTIFS

Liquidités et équivalents de liquidités	6	217'211	218'475
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	13'036	14'106
Autres créances et actifs de régularisation	8	5'877	5'970
Total des actifs courants		236'124	238'551
Instrument de capitaux propres	9	298'513	293'382
Instrument de dettes	9	108'697	89'451
Total des actifs non courants		407'210	382'833
Total de l'actif		643'334	621'384

PASSIFS

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	12'973	14'213
Autres dettes et passifs de régularisation		1'580	1'140
Total des capitaux étrangers courants		14'553	15'353
Total des capitaux étrangers		14'553	15'353
Capital-actions		584'444	554'444
Réserve de capital (capital versé supplémentaire)		84'701	84'701
Réserve légale		1'096	1'096
Réserve de conversion		7'862	19'951
Bénéfice/-perte reporté(e)		-49'322	-54'161
Total des capitaux propres	11	628'781	606'031
Total du passif		643'334	621'384

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	NOTE	2019	2018
pour l'exercice en '000 CHF			
Produits d'intérêts	12	9'898	9'346
Revenus de dividendes			672
Produits des gains réalisés sur les placements		14'419	14'124
Autres coûts liés aux placements directs			-327
Revenus des prestations de conseil		36	40
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	15	835	1'055
Gains de change nets sur les liquidités et équivalents de liquidités et les placements directs dans des instruments de dettes	16	-631	-639
Variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	17	-16'600	-35'970
Provision pour perte sur les instruments financiers	19	8'109	-756
Revenu/-perte net(te) total(e)		16'066	-12'455
Coûts et frais de gestion des placements	13	-9'502	-8'739
Frais d'administration et de garde	14	-414	-351
Charges de personnel		-450	-322
Charges administratives		-371	-420
Charges de publicité		-98	-74
Autres revenus opérationnels		-93	-94
Résultat opérationnel		5'138	-22'455
Produits financiers	18	4	9'096
Charges financières	18	-3	-1'382
Bénéfice/-perte total(e) de la période		5'139	-14'741
<i>Effet de la conversion dans la monnaie de présentation</i>		-12'089	-2'237
Résultat global total		-6'950	-16'978

ETAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL-ACTIONS	CAPITAL VERSE SUPPLÉ-MENTAIRE	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE DE CONVERSION	BÉNÉFICE/ -PERTE REPORTÉ(E)	TOTAL
en '000 CHF						
Capitaux propres au 31 décembre 2017	150'000	89'680	1'096	22'188	-25'254	237'710
Ajustement lors de la première application de l'IFRS 9					-10'122	-10'122
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2018	150'000	89'680	1'096	22'188	-35'376	227'588
Résultat global total de l'exercice						
Perte de l'exercice					-14'741	-14'741
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-2'237		-2'237
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-2'237	-14'741	-16'978
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	404'444					404'444
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-4'044	-4'044
Autres apports en capital		-4'979				-4'979
Total transactions avec les propriétaires de la société	404'444	-4'979	0	0	-4'044	395'421
Capitaux propres au 31 décembre 2018						
Capitaux propres au 31 décembre 2018	554'444	84'701	1'096	19'951	-54'161	606'031
Résultat global total de l'exercice						
Bénéfice de l'exercice					5'139	5'139
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-12'089		-12'089
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-12'089	5'139	-6'950
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	30'000					30'000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-300	-300
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	30'000	0	0	0	-300	29'700
Capitaux propres au 31 décembre 2019	584'444	84'701	1'096	7'862	-49'322	628'781

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	NOTE	2019	2018
pour l'exercice en '000 CHF			
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice/-perte de l'exercice		5'139	-14'741
Ajustements au titre des :			
Produits d'intérêts	12	-9'898	-9'346
Dividende		0	-672
Produits des gains réalisés sur les placements		-14'419	-14'124
Autres coûts liés aux placements directs		0	327
Charges d'intérêts	18	0	1'250
Gains/-pertes de change net(te)s		630	-8'326
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-726	-1'162
Variations de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	17	8'491	36'726
Variation des :			
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-174	-133
Autres créances et actifs de régularisation		5	676
Autres dettes et passifs de régularisation		478	-159
Acquisition de participations		-89'436	-93'481
Produits de la vente de participations		48'429	35'130
Intérêts reçus		9'879	9'346
Dividendes / autres revenus des placements reçus		0	672
Produits des gains réalisés sur les placements reçus		14'419	13'797
Produits de la vente d'instruments financiers dérivés		726	1'162
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		-26'457	-43'058
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		0	0
Produits de l'émission de capital-actions		29'700	25'956
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		29'700	25'956
Augmentation / diminution nette des liquidités et équivalents de liquidités		3'243	-17'102
Liquidités et équivalents de liquidités au 1 ^{er} janvier	6	218'475	233'453
Effet des variations de taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-4'507	2'124
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	6	217'211	218'475

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

1. ENTITÉ COMPTABLE

SIFEM AG – Swiss Investment Fund for Emerging Markets (« SIFEM » ou la « société ») est une société domiciliée en Suisse. L'adresse de son siège social est c/o Obviam DFI AG, Helvetiastrasse 17, 3005 Berne. Les actions de la société sont détenues à 100 % par la Confédération suisse.

SIFEM est l'institution financière de développement (IFD) de la Suisse. Elle accorde des financements à des petites et moyennes entreprises (PME), principalement par l'intermédiaire de fonds de capital risque (private equity) et de fonds mezzanine, mais aussi de placements directs en instruments de dettes dans des intermédiaires financiers et de prêts à des véhicules de placement collectifs. L'objectif étant de générer un impact sur le développement conformément aux principes de bonnes pratiques au niveau environnemental et social ainsi qu'en termes de gouvernance.

Tant les activités d'investissement que la gestion des activités quotidiennes de la société sont déléguées à Obviam DFI AG (« Obviam » ou le « Gérant »), une société spécialisée dans la gestion des investissements dans les marchés émergents immatriculée en Suisse, qui assure tant la gestion de portefeuille que la gestion opérationnelle.

2. BASE DE PRÉPARATION

(a) Déclaration de conformité

Les présents comptes annuels ont été établis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), en complément des comptes annuels statutaires établis conformément au Code des obligations (CO).

La publication des présents comptes annuels a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 5 mars 2020.

(b) Principe d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers (les instruments de capitaux propres et de dettes ainsi que les actifs et passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques), lesquels sont évalués à la juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain (USD). Toutes les informations financières présentées en francs suisses ont été arrondies au millier le plus proche.

3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

SIFEM a systématiquement appliqué les principes comptables exposés ci-après pour les périodes présentées dans les présents comptes consolidés.

(a) Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en USD au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en USD au taux de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les différences de changes résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes en tant que gain/perte de change net(te), à l'exception de celles qui résultent des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, qui sont comptabilisées en tant qu'élément du gain net résultant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

S'agissant de la conversion dans la monnaie de présentation, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les éléments de capitaux propres autres que le bénéfice ou la perte de la période sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change historique. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période sous revue. Les différences de change résultant de la conversion des bilans et des comptes de résultat sont débitées ou créditées en tant qu'écart de conversion dans le compte de profits et pertes. Les différences de change résultant de la conversion des liquidités, des équivalents de liquidités et des flux de trésorerie correspondants sont présentées séparément dans le tableau des flux de trésorerie en tant qu'effet de conversion sur les liquidités et équivalents de liquidités.

Les taux de change suivants ont été appliqués :

	2019		2018	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD/CHF	1.032684	0.995737	1.014405	1.013328
USD/EUR	1.122500		1.143150	
USD/ZAR	0.071513		0.069517	
USD/CNY	0.143561		0.145652	
CHF/USD	0.968350	1.004282	0.985800	0.986848

(b) Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les dépôts en espèces sans restriction avec une échéance à trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les liquidités et équivalents de liquidités sont exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur et utilisés pour couvrir les engagements de la société à court terme.

(c) Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques comprennent les contrats de change à terme et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction directement attribuables étant comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant généralement comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

SIFEM utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour couvrir économiquement son exposition aux risques de change résultant de ses activités d'exploitation. SIFEM ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de négoce.

(d) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué soit « à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » (« fair value through profit or loss », FVTPL), soit « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (« fair value through other comprehensive income », FVOCI), soit « au coût amorti ».

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement le remboursement du capital et des intérêts (« solely payment of principal and interest », SPPI).

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) uniquement s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est réalisé à la fois par l'obtention de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie SPPI.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de négoce, la société peut décider irrévocablement de présenter les variations subséquentes de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (OCI). Cette décision est prise pour chaque placement individuellement.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL).

Le Gérant détermine la classification des actifs financiers au moment de l'acquisition. La comptabilisation à la date de l'opération est appliquée pour les acquisitions et les ventes routinières d'actifs financiers. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. La société et sa filiale remplissent les critères applicables à une entité faisant l'objet d'un investissement conformément à l'IFRS 10 Etats financiers consolidés. Au 1er janvier 2013, la société a donc appliqué l'exception à la consolidation pour les entités faisant l'objet d'un investissement prévu dans l'IFRS 10 modifiée, et continue à évaluer ses placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. Les actifs financiers sont partiellement ou intégralement décomptabilisés si les droits contractuels de SIFEM sur les flux de trésorerie résultant des actifs financiers ont expiré ou s'ils ont été transférés et si SIFEM n'est exposée à aucun risque résultant de ces actifs et n'a droit à aucun revenu résultant de ces derniers.

Instruments de dettes

Ce poste comprend les prêts et les notes de débit accordés à des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi qu'à des banques et autres intermédiaires financiers. Les instruments de dettes sont gérés dans le cadre du modèle d'affaires « détenu en vue de la collecte » et leurs flux de trésorerie contractuels sont SPPI. Par conséquent, les instruments de dettes sont comptabilisés au coût amorti. Pour certains instruments de dettes, l'option de la juste valeur est exercée et ces investissements sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les provisions nécessaires pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que telles par le biais du compte de profits et pertes.

Instruments de capitaux propres

Ce poste comprend les placements dans des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi que les placements directs dans des banques et autres intermédiaires financiers afin de financer des PME. Ces placements se rapportent aux risques indirects pour les bénéficiaires finaux liés à ces fonds, véhicules de placement collectifs ou autres instruments financiers structurés et ne sont pas SPPI. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Evaluation subséquente – actifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du capital, plus ou moins l'amortissement cumulé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, ajusté des éventuelles provisions pour pertes de crédit attendues.

Evaluation subséquente – actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Après l'évaluation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont évalués à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur autre que les produits et les charges d'intérêts et de dividendes, est comptabilisée dans le compte de profits et pertes en tant que partie de la variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre participants du marché à la date d'évaluation dans le principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel SIFEM a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance. La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est le prix de transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, sauf si la juste valeur de cet instrument est prouvée par comparaison avec d'autres transactions actuelles observables sur le marché concernant le même instrument (c.-à-d. sans modification ni reconditionnement) ou basée sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des inputs observables. Lorsque le prix de transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, l'instrument financier est initialement évalué au prix de transaction et les éventuelles différences entre ce prix et la valeur initialement obtenue à partir d'un modèle d'évaluation sont ensuite comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

Lorsque cela est possible, SIFEM évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide de prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si la fréquence et le volume des transactions concernant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir des informations sur les prix en continu, sauf en cas des restrictions.

Si le marché pour un instrument financier n'est pas actif, SIFEM détermine la juste valeur à l'aide d'une technique d'évaluation adaptée aux circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix observables ainsi que d'autres modèles d'évaluation conformément aux lignes directrices selon l'International Private Equity Valuation (IPEV). La technique d'évaluation choisie exploite au maximum les inputs observables pertinents, se base le moins possible sur les inputs non observables et les estimations spécifiques à SIFEM, incorpore tous les facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la détermination d'un prix, et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la détermination du prix des instruments financiers. Les inputs sur lesquels se basent les techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché ainsi que l'évaluation des facteurs de risque/ rendement inhérents à l'instrument financier. SIFEM calibre les techniques d'évaluation et les teste pour la validation en utilisant les prix de transactions actuellement observables sur le marché concernant le même instrument ou basés sur d'autres données de marché observables disponibles. Voir également la note 9.

Hiérarchie de la juste valeur

SIFEM évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous, qui reflète l'importance des inputs utilisés lors de l'évaluation :

Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

Niveau 2 : technique d'évaluation basée sur des inputs observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix) soit indirectement (c.-à-d. tirés de prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des inputs non observables significatifs. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des inputs qui ne sont pas basés sur des données observables et les inputs non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument.

(e) Prêts et emprunts

Les prêts et emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nets des coûts de transaction encourus. Les prêts et emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de profits et pertes pour la durée des prêts et des emprunts à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

(f) Provisions

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée avec fiabilité, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et le risque spécifique au passif.

(g) Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques concernent les dérivés hors négoce détenus à des fins de gestion des risques. Ils comprennent toutes les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur, les intérêts et les différences de change.

(h) Produits d'intérêts, revenus de dividendes et revenus des gains réalisés sur les placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les produits d'intérêts provenant des liquidités et équivalents de liquidités ainsi que ceux provenant des titres de créance inclus dans les instruments de dettes.

Les revenus des gains réalisés sur les placements sont les revenus cumulés résultant principalement des désinvestissements de fonds à un prix supérieur au prix payé. Les gains réalisés surviennent lorsque les désinvestissements sont décaissés à un niveau qui dépasse leur valeur comptable ou que d'autres gains sont versés par le fonds aux investisseurs.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

(i) Charges d'honoraires et de commissions

Les charges d'honoraires et de commissions sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes lorsque les services correspondants sont reçus.

(j) Impôt sur le bénéfice

En raison de sa propriété publique et de son mandat de développement, SIFEM est exemptée de l'impôt communal, cantonal et fédéral ordinaire ainsi que de l'impôt sur le capital.

Toutefois, certains revenus de dividendes et produits d'intérêts reçus par SIFEM sont soumis à l'impôt anticipé dans certains pays d'origine. Ces revenus et produits sont comptabilisés nets d'impôts par le biais du compte de profits et pertes.

(k) Normes et interprétations nouvelles et révisées qui n'ont pas été adoptées

Les normes et interprétations nouvelles, révisées et modifiées suivantes ont été publiées jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels 2019, mais elles ne sont pas encore effectives et ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les présents comptes annuels. Leurs impacts sur les comptes annuels de SIFEM n'ont pas encore été systématiquement analysés. Les effets attendus présentés sous le tableau constituent uniquement une première évaluation provisoire.

	Effet attendu	Date effective	Application prévue par SIFEM
Nouvelles normes ou interprétations			
IFRS 17 Contrats d'assurance	*	1 ^{er} janvier 2021	2021
Révisions et modifications des normes et interprétations			
IFRS 3 Modification : Définition d'une entreprise	*	1 ^{er} janvier 2020	2020
IAS 1 et IAS 8 Modification : Définition du terme significatif	*	1 ^{er} janvier 2020	2020
IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Modification : Intérêt	*	1 ^{er} janvier 2020	2020
Modification d'une référence au Cadre conceptuel	*	1 ^{er} janvier 2020	2020

* Aucun impact ou aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes annuels de SIFEM

4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'établissement des comptes annuels conformément aux IFRS exige de la Direction qu'elle procède à des jugements, estimations et hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants présentés relatifs aux actifs et passifs ainsi qu'aux produits et charges. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont présentées au cours de la période où les estimations sont revues et de toute période future affectée.

Les estimations et hypothèses suivantes faites lors de l'application des principes comptables pourraient donner lieu à un ajustement important dans les comptes annuels :

(a) Détermination des justes valeurs

La détermination de la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché observable exige l'utilisation de techniques d'évaluation. S'agissant des instruments financiers qui ne sont pas négociés fréquemment et qui présentent une faible transparence en matière de prix, la juste valeur est moins objective et exige des degrés de jugement divers en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude liée aux facteurs du marché, des hypothèses en termes de prix et d'autres risques affectant l'instrument en question. Voir également les notes 3(d) et 9.

(b) Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel SIFEM opère. Lorsque les indicateurs des environnements économiques principaux sont mixtes, la Direction utilise son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'effet économique des transactions, événements et conditions sous-jacents. La Direction a décidé que la monnaie fonctionnelle de SIFEM est le dollar américain (USD).

Etant donné que les fonds de fonds de private equity actifs au niveau mondial tels que SIFEM ont tendance à être extrêmement diversifiés, ce facteur ne constitue pas un indicateur clair concernant la monnaie fonctionnelle de SIFEM. Toutefois, le dollar américain est la seule monnaie la plus importante qui affecte la détermination du prix des transactions, non seulement pour SIFEM mais aussi pour l'ensemble du secteur du private equity dans les marchés émergents. En outre, SIFEM présente la performance de ses placements auprès de son investisseur en dollars américains uniquement.

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

SIFEM est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché et
- risque opérationnel.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques de SIFEM se base sur un manuel complet de procédures qui décrit la manière dont les activités sont menées et, en particulier, la manière dont les risques opérationnels et de placement sont identifiés, réduits, contrôlés et gérés. Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration, du contrôle et de l'amélioration du cadre complet, alors qu'Obviam, en tant que gérant et gestionnaire des investissements, est chargée de sa mise en œuvre continue.

Gestion des risques d'investissement

SIFEM est exposée à divers risques financiers résultant de ses activités d'investissement dans les pays émergents. Sa gestion des risques d'investissement se base sur trois piliers :

- Gestion des risques de portefeuille
- Gestion des risques ESG (environnement, société et gouvernance)
- Gestion des risques de trésorerie

De plus, SIFEM reçoit un soutien en matière de gestion des investissements par des experts financiers.

Obviam, qui est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement, ainsi que du suivi des positions d'actifs du portefeuille de SIFEM, suit les procédures prédéfinies pertinentes pour la gestion des risques d'investissement à chaque étape du processus d'investissement. Le cadre utilise également un outil interne de notation des risques qui est appliqué au moins une fois par an afin de réévaluer chacun des instruments de placement du portefeuille.

Risque de crédit

Tous les actifs de SIFEM entraînent le risque de crédit qu'une contrepartie devienne insolvable. Il en résulterait une perte financière pour SIFEM. Ce type de perte provient principalement des titres de créance détenus, des autres créances ainsi que des liquidités et équivalents de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation des postes de l'état de la situation financière de SIFEM avec les catégories d'instruments financiers.

	Évalués obligatoi- rement à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Évalués facultative- ment à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Coût amorti	Valeur comptable totale
en '000 CHF				
31 décembre 2019				
Liquidités et équivalents de liquidités			217'211	217'211
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'036			13'036
Autres créances et actifs de régularisation			5'508	5'508
Placements en instruments de dettes				108'697
– Banques et autres intermédiaires financiers		7	88'231	
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs		10'304	10'155	
Placements en instruments de capitaux propres				298'513
– Banques et autres intermédiaires financiers	6'933			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	291'580			
Total	311'549	10'311	321'105	642'965
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-12'973			-12'973
Autres dettes et passifs de régularisation			-1'552	-1'552
Total	-12'973		-1'552	-14'525

31 décembre 2018

Liquidités et équivalents de liquidités			218'475	218'475
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14'106			14'106
Autres créances et actifs de régularisation			5'628	5'628
Placements en instruments de dettes				89'451
– Banques et autres intermédiaires financiers		16	71'214	
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs		10'877	7'344	
Placements en instruments de capitaux propres				293'382
– Banques et autres intermédiaires financiers	2'873			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	290'509			
Total	307'488	10'893	302'661	621'042
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-14'213			-14'213
Autres dettes et passifs de régularisation			-1'104	-1'104
Total	-14'213		-1'104	-15'317

Le tableau ci-dessus comprend uniquement les instruments financiers. Les autres créances et actifs de régularisation ne comprennent donc pas les créances d'impôts et les charges prépayées KCHF 365 (2018 : KCHF 342). Les autres dettes et passifs de régularisation ne comprennent pas les passifs d'impôts et les avances reçues KCHF 28 (2018 : KCHF 36).

Gestion du risque de crédit

L'approche en matière de gestion du risque de crédit de SIFEM est déterminée par son outil de notation des risques actualisés chaque année pour les institutions financières, ainsi que par la procédure pour constituer les provisions pour pertes de crédit attendues pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti conformément à l'IFRS 9. Obviam contrôle sur une base trimestrielle la capacité et la volonté qu'a un émetteur de remplir ses obligations financières intégralement et en temps voulu. Tout changement significatif au niveau du risque de crédit sera communiqué au Conseil d'administration. Un rapport annuel sur les risques est adressé aux actionnaires.

En cas d'événement majeur, la notation du risque sera ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Augmentation significative du risque de crédit

Selon le modèle, tous les actifs financiers dans le portefeuille de SIFEM concernés par le nouveau modèle de dépréciation sont classés comme « performants » (étape 1) lors de la comptabilisation initiale. A mesure que les circonstances changent et que le risque augmente, un actif finit par passer de l'étape « performant » (étape 1) à l'étape qui indique un « risque fortement accru depuis la comptabilisation initiale » (étape 2).

L'approche de SIFEM pour définir les limites entre les étapes 1 et 2 se base sur quatre facteurs (l'un d'entre eux ayant un caractère prospectif) qui sont considérés comme étant des causes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale lié à un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du principal de plus de 30 jours
- ii. Violations mineures des clauses de sauvegarde (le caractère significatif étant évalué par le Comité d'audit)
- iii. Reclassement de la notation interne du risque lié aux instruments financiers dans les catégories de risque plus élevé 1 (« risque très élevé ») ou 2 (« risque élevé ») dans le système de notation du risque élaboré par Obviam
- iv. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques fournies par Obviam ou acquises par des parties externes concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques (p. ex. connaissances des partenaires de co-investissement de SIFEM ou d'autres sources fiables concernant le caractère significatif et le timing des augmentations de capital programmées, sensibilisation quant aux arrangements du groupe de prêteurs pour éviter les défaillances croisées, ou tout autre facteur étayant l'avis d'un expert concernant le caractère risqué d'un actif financier).

Un actif repasse de l'étape 2 à l'étape 1 si la raison de son passage de l'étape 1 à l'étape 2 cesse de s'appliquer.

SIFEM intègre un élément prospectif à la fois dans l'évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale et l'évaluation de la perte de crédit attendue. Le modèle interne de notation des risques utilise une série d'inputs variables qui servent de substitut pour fournir une indication précoce d'un risque accru (p. ex. risques financiers et opérationnels accrus de l'emprunteur, risques macroéconomiques et d'infrastructure du marché dans le pays ou la région concerné(e)). Une détérioration de la notation de risque d'une participation indique vraisemblablement une augmentation du risque de crédit pour ce même emprunteur, c'est pourquoi une réduction de la notation de risque peut être interprétée comme une indication précoce d'un risque accru.

S'agissant de l'évaluation de la notation de risque globale d'un investissement, des indicateurs macroéconomiques prospectifs, à savoir le risque économique à long terme et le risque politique à long terme, sont pris en compte parmi d'autres facteurs, les indicateurs prospectifs étant largement surpondérés dans le calcul de la notation de risque globale d'un investissement.

Actifs financiers dépréciés (« credit-impaired »)

Le seuil à partir duquel un actif financier est considéré comme déprécié (c.-à-d. qu'il passe de l'étape 2 à l'étape 3) est activé si l'une des causes suivantes est constatée pour un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du capital de plus de 90 jours
- ii. Violations importantes des clauses de sauvegarde
- iii. Restructuration avec perte significative de la VAN
- iv. Réduction pour perte de valeur du capital ou des intérêts réalisée ou imminente

- v. Faillite déclarée ou imminente de l'emprunteur
- vi. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques.

Si au moins l'un de ces six facteurs est activé, un actif peut être considéré comme défaillant. Dans un tel cas, le Comité d'audit de SIFEM déciderait de déplacer l'actif financier en question vers l'étape 3, sauf s'il existe de bonnes raisons qui justifient le rejet de cette présomption conformément à l'IFRS 9.

Un actif est redéplacé de l'étape 3 à l'étape 2 si aucun des six facteurs définis ci-dessus ne continue d'indiquer une défaillance potentielle.

Evaluation de la perte de crédit attendue (« expected credit loss », ECL)

Les inputs clés de l'évaluation de la perte de crédit attendue représentent la structure d'échéance des variables suivantes :

- Probabilité de défaillance (« probability of default », PD) ;
- Perte en cas de défaut (« loss given default », LGD) ;
- Exposition en cas de défaut (« exposure at default », EAD).

La perte de crédit attendue pour les risques de l'étape 1 est calculée en multipliant la PD à 12 mois par la LGD et l'EAD. S'agissant des actifs des étapes 2 et 3, SIFEM calcule une perte de crédit attendue sur la durée de vie (« lifetime expected credit loss »), qui se base sur la PD sur la durée de vie restante de chaque actif financier individuel et qui est ensuite actualisée au taux d'actualisation approprié. Ce taux représente l'intérêt effectif initial de l'actif.

Inputs, hypothèses et techniques d'estimation

Etant donné que les données relatives aux probabilités de défaillance (PD) sont difficiles à obtenir pour certaines régions où SIFEM est active, les informations sur les inputs concernant les probabilités de défaillance doivent souvent faire l'objet d'estimations. Pour ce faire, les dernières données disponibles de l'Annual Global Corporate Default Study de Standard & Poor's (S&P) sont utilisées comme base. Si une notation pour un emprunteur spécifique n'est pas disponible, une autre source de notation telle que Moody's ou Fitch est utilisée puis convertie dans la notation S&P correspondante la plus proche. Si aucune notation d'une grande agence de notation internationale n'est disponible pour un emprunteur spécifique, une notation est estimée à l'aide des données des sociétés comparatives les plus proches de l'emprunteur.

Une fois qu'une notation a été attribuée à un emprunteur, la probabilité de défaillance correspondante sera déduite à partir de la S&P Corporate Default Study la plus récente.

Etant donné qu'il n'existe pour SIFEM aucune indication selon laquelle les probabilités de défaillance prospectives sont très différentes des probabilités de défaillance historiques, les notations des agences sont considérées comme étant une base raisonnable d'estimation des probabilités de défaillance concernant le portefeuille de SIFEM. Les probabilités de défaillance seront toutefois ajustées conformément à l'avis d'un expert si les activités et les informations prospectives conformément à l'évaluation des étapes ci-dessus indiquent une probabilité de défaillance supérieure ou inférieure.

S'agissant des actifs financiers de l'étape 1, une probabilité de défaillance à 12 mois est estimée à l'aide de la base de données ci-dessus. La même procédure s'applique aux actifs financiers de l'étape 2. Toutefois, dans ce cas, la probabilité de défaillance constitue une estimation pour la durée de vie restante de l'actif financier. Enfin, la probabilité de défaillance pour les actifs financiers de l'étape 3 est présumée être de 100 %.

De manière similaire à la procédure pour estimer les probabilités de défaillance, la perte en cas de défaut (LGD) découle des données historiques. Selon lesquels les points de données les plus appropriés tirés des informations disponibles les plus récentes fournies par la Moody's Recovery Database sont utilisés dans ce cas.

L'exposition maximale de SIFEM au risque de crédit à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers concernés et s'élève à KCHF 344'817 au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : KCHF 328'002).

Réduction pour perte de valeur

Les actifs financiers sont sortis du bilan (en partie ou intégralement) dès lors qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier dans son intégralité ou en partie. Ceci est généralement le cas lorsque SIFEM décide que l'emprunteur ne possède pas les actifs ou les sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sortis du bilan. Cette évaluation est effectuée au niveau de l'actif individuel.

Les actifs financiers qui sont sortis du bilan pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution afin de se conformer aux procédures de SIFEM relatives au recouvrement des montants dus.

Analyse de la qualité du crédit

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités détenues auprès du Credit Suisse et de la Banque nationale suisse ont des notations S&P (à long terme) de A et AAA, respectivement, et sont donc considérées comme des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

Instruments de dettes – Provision pour perte

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	2019 Total	2018 Total
en '000 CHF					
Solde au 1^{er} janvier	78'557	0	0	78'557	59'346
Transfert vers l'étape 1					
Transfert vers l'étape 2	-9'139	9'139		0	
Transfert vers l'étape 3					
Réévaluation nette de la provision pour perte	-380	-1'484	9'683	7'819	-10'758
Nouveaux actifs financiers acquis	38'163			38'163	38'446
Actifs financiers décomptabilisés	-15'080		-2'944	-18'024	-9'165
Réductions pour perte de valeur			-6'739	-6'739	
Effets des variations des taux de change	-1'390			-1'390	688
Solde au 31 décembre	90'731	7'655	0	98'386	78'557

Autres créances – provision pour perte

Les autres créances sont considérées comme étant des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

Changements significatifs dans les valeurs comptables brutes

Le tableau suivant fournit une explication quant à la manière dont les changements significatifs au niveau de la valeur comptable brute des instruments financiers au cours de la période ont entraîné des changements au niveau de la provision pour perte.

2019 AUGMENTATION / DIMINUTION DE L'IMPACT

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	2019 Total	2018 Total
en '000 CHF					
Liquidités et équivalents de liquidités					0
Instruments de dettes	13'944	9'139	-9'683	13'400	29'281
Autres créances					0

L'augmentation nette des instruments de dette de l'étape 1 d'un montant de KCHF 13'944 (2018 : KCHF 29'281) a contribué à l'augmentation de la provision pour perte de KCHF 311 (2018 : KCHF 206).

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous comprennent les actifs et passifs financiers qui sont soumis à un accord-cadre de compensation exécutoire ou à un accord similaire couvrant des instruments financiers similaires, qu'ils soient compensés ou non dans l'état de la situation financière.

SIFEM AG a accordé une garantie sous la forme de liquidités pour les transactions sur dérivés.

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation des actifs et passifs financiers soumis aux accords de compensation, accords-cadres de compensation exécutoire et accords similaires :

ACTIFS FINANCIERS	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière	Montants nets des actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2019

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'036	0	13'036	13'036	4'851	4'851
Total	13'036	0	13'036	13'036	4'851	4'851

31 décembre 2018

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14'106	0	14'106	14'106	4'939	4'939
Total	14'106	0	14'106	14'106	4'939	4'939

PASSIFS FINANCIERS

PASSIFS FINANCIERS	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière	Montants nets des passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2019

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	12'973	0	12'973	13'036	0	-63
Total	12'973	0	12'973	13'036	0	-63

31 décembre 2018

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14'213	0	14'213	14'106	0	107
Total	14'213	0	14'213	14'106	0	107

Concentration du risque de crédit

Obviam examine la concentration du crédit concernant les instruments de dettes détenus sur la base des allocations géographiques et en fonction de la contrepartie. Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit dans ce portefeuille pour un émetteur ou un groupe d'émetteurs individuel.

INSTRUMENTS DE DETTES

31.12.2019 31.12.2018

en '000 CHF

VALEUR COMPTABLE

Concentration par secteur

Banques et autres intermédiaires financiers	89'773	67'325
Fonds mezzanine	3'918	2'869
Fonds de dette	15'006	19'257
Total	108'697	89'451

Concentration par emplacement

Amérique latine	42'885	42'872
Asie	45'812	31'781
Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des États indépendants (CEI)	4'571	0
Afrique	2'815	
Mondial / supranational	12'614	14'798
Total	108'697	89'451

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que SIFEM ne respectera pas ses obligations financières. Les facteurs les plus importants pour déterminer la liquidité nécessaire sont les dates de règlement attendues pour les engagements d'investissement de SIFEM ainsi que les dates d'échéance des prêts en conformité avec les conditions de prêt et les dates d'échéance attendues pour les autres obligations contractuelles.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité de SIFEM est géré sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et la banque dépositaire conformément aux politiques et procédures applicables. Une politique détaillée en matière de gestion de la liquidité fait partie du manuel de procédure d'Obviam.

Les fonds dans lesquels SIFEM investit n'appellent généralement pas le montant total du capital engagé en une seule fois et, en particulier, tous les fonds ne sont pas susceptibles d'appeler le montant maximum du capital engagé au même moment. Le business plan pour les nouveaux investissements se base sur les apports en capital prévus et sur la disponibilité des réserves existantes ainsi que sur les remboursements des investissements arrivés à échéance. La volatilité et l'imprévisibilité relativement élevée des remboursements des investissements historiques exigent d'ajuster fréquemment le business plan pour les nouveaux investissements. Conserver un montant suffisant de capital non engagé provenant des liquidités et équivalents de liquidités, afin de réaliser les objectifs du business plan, constitue un aspect clé de la politique de gestion des liquidités.

La politique d'investissement de SIFEM autorise les surengagements moyennant l'approbation formelle du Conseil d'administration uniquement. Le Conseil d'administration a approuvé un taux de surengagement représentant jusqu'à 6 % des engagements actifs totaux. Au 31 décembre 2019, SIFEM présentait un taux de surengagement de 1,91 % (31 décembre 2018 : 0,5 %).

Le résultat de la gestion des liquidités est examiné par le Comité d'audit de SIFEM sur une base régulière.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES PASSIFS FINANCIERS

	Valeur comptable	Entrée/ (sortie) nomi- nale brute	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus tard
--	---------------------	---	-----------------	-----------	-----------

en '000 CHF

31 december 2019

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	12'973	-12'973	-12'973		
Autres dettes et passifs de régularisation	1'552	-1'552	-1'552		
Total	14'525	-14'525	-14'525	0	0

31 décembre 2018

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14'213	-14'213	-14'213		
Autres dettes et passifs de régularisation	1'104	-1'104	-1'104		
Total	15'317	-15'317	-15'317	0	0

Ce tableau présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de SIFEM sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche. Le montant brut comprend les intérêts à payer le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements au niveau des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les cours des actions, les taux de change et les spreads de crédit (sans relation avec les changements au niveau de la solvabilité du débiteur) affecteront le revenu de SIFEM ou la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Gestion du risque de marché

La stratégie de SIFEM en matière de gestion du risque de marché dépend des objectifs de placement, qui consistent dans la promotion d'une croissance durable dans le secteur privé des pays en développement et émergents.

Afin de gérer le risque de marché, Obviam surveille constamment les marchés financiers au niveau mondial et dans les marchés-cibles pertinents, bien que ses investissements soient privés et plutôt illiquides, et vérifie si les mouvements actuels sur les marchés financiers influenceraient le risque lié aux investissements sous-jacents, déplaçant ainsi le risque global du portefeuille.

Toutes les positions de placement sont suivies par Obviam sur une base trimestrielle en fonction du reporting financier fourni par les investissements sous-jacents. Dans le cadre de l'approche retenue en matière de gestion du risque de marché, une évaluation annuelle des risques est effectuée à l'aide de l'outil de notation du risque. En cas d'événement majeur, la notation du risque est ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Un rapport de performance est adressé chaque trimestre au Conseil d'administration et un rapport de risque annuel est remis aux actionnaires.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements au niveau des taux d'intérêt du marché.

A la date du bilan, le profil de SIFEM en matière de taux d'intérêt se présentait comme suit (instruments financiers portant intérêt) :

	31.12.2019	31.12.2018
en '000 CHF		
Instruments de dettes	61'921	58'737
Instruments à taux fixe (actifs)	61'921	58'737
Liquidités et équivalents de liquidités	217'211	218'475
Instruments de dettes	46'776	30'714
Instruments à taux variable (actifs)	263'987	249'189

Un changement de 100 points de base au niveau des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté (diminué) le bénéfice ou la perte de KCHF 2'640 (31 décembre 2018 : KCHF 2'492). Cette analyse considère uniquement les instruments à taux variable et suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements au niveau des taux de change.

SIFEM investit dans des instruments financiers et conclut des transactions qui sont libellées dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle, principalement l'euro (EUR), le franc suisse (CHF), le yuan chinois (CNY) et le rand sud-africain (ZAR). Par conséquent, SIFEM est exposée au risque que le taux de change de sa monnaie par rapport à d'autres monnaies étrangères change d'une manière qui a un effet négatif sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de cette portion des actifs ou passifs financiers de SIFEM libellés en monnaies autres que le dollar américain (USD).

La position en devises et les risques de change de SIFEM sont surveillés sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et le Conseil d'administration de SIFEM. A la date de reporting, la valeur comptable des actifs et passifs financiers nets de SIFEM dans des monnaies étrangères individuelles exprimés en CHF se présentait comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
en '000 CHF		
EUR	-2'097	-1'114
CHF	-595	-291
CNY	4'232	
Exposition nette totale	1'540	-1'405

L'analyse de sensibilité suivante montre l'impact sur le compte de résultat si les taux de change CHF/USD ou EUR/USD changent de 5 % par rapport aux taux de change applicable au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, toutes les autres variables restant constantes :

IMPACT DU RÉSULTAT SUR LES POSTES DU BILAN	31.12.2019	31.12.2018
en '000 CHF		
EUR (sensibilité aux changements USD)	+/- 105	+/- 56
CHF (sensibilité aux changements USD)	+/- 30	+/- 15
CNY (sensibilité aux changements USD)	+/- 212	

Un renforcement du dollar américain (USD) par rapport aux monnaies ci-dessus aurait abouti à un effet équivalent aux montants ci-dessus, mais dans la direction opposée.

Autre risque de prix de marché

A la date de reporting, la valeur comptable des instruments de capitaux propres de SIFEM en CHF se présentait comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
en '000 CHF		
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	6'933	2'873
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres placements collectifs	291'580	290'509
Exposition totale en instruments de capitaux propres	298'513	293'382

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur de l'instrument financier fluctue en raison de changements au niveau des prix de marché (autres que ceux qui résultent du risque de taux d'intérêt et du risque de change), qu'ils soient dus à des facteurs spécifiques à un placement individuel, à son émetteur ou à des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de prix est géré par le Gérant via la diversification du portefeuille compte tenu de la géographie, du type d'instruments de placement, de la monnaie, etc.

Risque opérationnel

SIFEM assume les risques opérationnels qui sont inhérents au type d'opérations dans lesquelles elle est impliquée. Une revue systématique des risques opérationnels et des mesures de réduction de ces risques est présentée dans le manuel de procédure. Cette revue identifie le type de risques auxquels SIFEM est exposée et les mesures à prendre pour les réduire et les gérer. Parmi les risques les plus pertinents figurent le risque de portefeuille global dû aux risques élevés inhérents des placements en capitaux propres dans les marchés émergents et les marchés frontières, les risques ESG (environnement, société et gouvernance) ainsi que les risques de réputation correspondants, qui sont généralement élevés sur ces marchés.

6. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31.12.2019	31.12.2018
en '000 CHF		
Avoirs en banque	217'211	218'475
Total des liquidités et équivalents de liquidités	217'211	218'475

Les liquidités et équivalents de liquidités sont libellés en CHF (0,3 %), en USD (97,5 %), en EUR (0,3 %) et en CNY (1,9 %) au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : CHF (0,2 %), USD (98,8 %), EUR (1,0 %)). Des avoirs en banque d'un montant de KCHF 178'504 (31 décembre 2018 : KCHF 182'444) sont placés auprès de la Banque nationale suisse.

Etant donné la nature du modèle d'affaires de SIFEM, le solde de trésorerie disponible est réservé pour couvrir les engagements inutilisés.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	31.12.2019		31.12.2018	
in '000 CHF				
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations de change	13'036	12'973	14'106	14'213
Total des instruments financiers dérivés	13'036	12'973	14'106	14'213

SIFEM utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change sur les flux de trésorerie futurs en monnaie étrangère.

8. AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2019, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 4'851), les remboursements des frais de gestion (KCHF 301) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 639). Au 31 décembre 2018, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 4'939), les remboursements des frais de gestion (KCHF 254) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 689).

9. PLACEMENTS FINANCIERS

	31.12.2019		31.12.2018	
en '000 CHF				
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers		6'933		2'873
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		291'580		290'509
Placements en instruments de capitaux propres		298'513		293'382
Instruments de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers		88'238		71'230
Instruments de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		20'459		18'221
Placements en instruments de dettes		108'697		89'451
Total des placements financiers		407'210		382'833

Valorisation des instruments financiers

La politique comptable de SIFEM concernant l'évaluation à la juste valeur est présentée dans les principes comptables (note 3).

SIFEM évalue la juste valeur à l'aide d'une hiérarchie de la juste valeur comme décrit dans la note 3(d).

SIFEM possède un cadre de contrôle établi en ce qui concerne l'évaluation des justes valeurs. Ce cadre se base sur l'analyse critique (par les représentants de SIFEM auprès des comités consultatifs ou organes de gouvernance similaires des véhicules de placement dans le portefeuille) de la détermination de la juste valeur, de la vérification des inputs concernant les prix observables et la performance des évaluations des modèles ; un processus de revue et d'approbation pour les nouveaux modèles et les changements apportés à ces modèles, le calibrage et le contrôle a posteriori des modèles par rapport aux transactions observables sur le marché, l'analyse et l'examen des variations importantes au niveau des évaluations, la revue des inputs non observables et des ajustements des évaluations ainsi que du reporting sur les questions d'évaluation significatives au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période de reporting par niveau de hiérarchie de la juste valeur dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée :

Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total

en '000 CHF

31 décembre 2019

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		13'036		13'036
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-12'973		-12'973
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers			6'933	6'933
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		24'027	267'553	291'580
	0	24'090	274'486	298'576

31 décembre 2018

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		14'106		14'106
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-14'213		-14'213
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers			2'873	2'873
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs		26'329	264'180	290'509
	0	26'222	267'053	293'275

Les tableaux suivants présentent une réconciliation entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les évaluations à la juste valeur dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

Placements en instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers | Placements en instruments de capitaux propres envers des fonds | Total

en '000 CHF

Solde au 1^{er} janvier 2019	2'873	264'180	267'053
Total des gains/-pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	514	-7'912	-7'398
Acquisitions	3'597	42'234	45'831
Cessions		-26'438	-26'438
Transfert dans le niveau 3		165	165
Différences de change	-51	-4'676	-4'727
Solde au 31 décembre 2019	6'933	267'553	274'486
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	514	-7'912	-7'398
Solde au 1^{er} janvier 2018	4'173	243'078	247'251
Total des gains/-pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	-266	-10'903	-11'169
Acquisitions	9	-2'590	-2'581
Cessions	245	53'859	54'104
Transfert hors du niveau 3	-1'337	-22'082	-23'419
Différences de change	49	2'818	2'867
Solde au 31 décembre 2018	2'873	264'180	267'053
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	-257	-13'493	-13'750

Bien que SIFEM considère que ses estimations des justes valeurs soient appropriées, l'utilisation de différentes méthodologies ou hypothèses aurait pu aboutir à des évaluations différentes de la juste valeur. L'on se référera à la note 5 (gestion des risques financiers) pour les détails de l'analyse de sensibilité quantitative.

Technique d'évaluation utilisée pour les justes valeurs des niveaux 2 et 3

Obviam réalise un processus détaillé de revues multiples avant que la valeur d'un fonds soit acceptée par le Conseil d'administration.

Tous les placements détenus par les fonds sous-jacents de SIFEM présentent la juste valeur à l'aide de directives conformes aux lignes directrices selon l'IPEV, qui fournissent aux gestionnaires des fonds sous-jacents un cadre leur permettant d'exercer leur jugement lors de la sélection et de l'application de la méthode d'évaluation appropriée pour chaque placement. Ce cadre couvre les évaluations relatives aux :

- i. Placements en instruments de capitaux propres cotés : s'agissant des placements activement cotés en bourse, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur à la date de reporting de ces placements aisément et régulièrement disponible auprès d'une bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un secteur d'activité, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme réglementaire. Des décotes peuvent être appliquées en cas de restrictions exécutoires attribuables au titre qui impacteraient le prix qu'un intervenant du marché paierait au moment de l'évaluation.
- ii. Placements en instruments de capitaux propres non cotés : s'agissant des placements non cotés en bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de la plus appropriée des méthodes suivantes ou d'une combinaison de ces dernières : (a) prix des placements récents (b) multiplicateur de gains, (c) actifs nets, et (d) flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation d'un fonds est généralement basée sur la dernière valeur nette d'inventaire disponible (VNI) communiquée par le gestionnaire de fonds correspondant, à condition que la VNI ait été déterminée en utilisant les principes relatifs à la juste valeur conformément à l'IFRS 13. Le comité consultatif du fonds, qui se compose de représentants des investisseurs, dont des gestionnaires de placements d'Obviam agissant comme conseillers en placement de SIFEM, examine et approuve la VNI fournie par le gestionnaire de fonds.

Les évaluations sont intégrées dans les comptes des fonds et présentées aux réviseurs du fonds pour examen, une fois qu'elles ont été approuvées par le comité consultatif.

En règle générale, la VNI communiquée à SIFEM est ajustée via des appels et des distributions de capital intervenant entre la date de la dernière VNI du fonds et la date de reporting. De plus, les évaluations des participations sous-jacentes cotées qui sont évaluées au prix du marché (« mark-to-market ») par le gestionnaire de fonds sont ajustées afin de refléter le cours actuel de l'action sur leur bourse principale à la date de reporting. D'autres raisons pourraient aussi aboutir à ajuster la VNI d'un fonds (caractéristiques spéciales d'un accord de placement ; événements subséquents ; évolution des conditions économiques ou du marché ; VNI pas déterminée conformément à l'IFRS 13 ; etc.).

En outre, SIFEM a mis en place diverses procédures de contrôle afin de s'assurer que la VNI des placements des fonds sous-jacents soit calculée conformément à l'IFRS 13 (due diligence approfondie et procédures de contrôle continu ; contrôles a posteriori ; réserves dans le rapport du réviseur du fonds ; etc.).

Avant qu'une évaluation soit intégrée dans les comptes de SIFEM, le CFO d'Obviam examine et approuve la VNI ajustée du fonds. Les évaluations sont ensuite soumises au Comité d'audit de SIFEM, composé de professionnels expérimentés dans les placements, qui les examinent et interrogent Obviam à leur sujet. Cela comprend un examen du matériel et de la méthode d'évaluation ainsi que des discussions avec les gestionnaires de placement d'Obviam, si nécessaire. Sur la base de cet examen, la VNI ajustée peut être révisée si nécessaire. Une fois approuvées par le Comité d'audit, les évaluations sont présentées au Conseil d'administration de SIFEM pour confirmation finale et intégrées dans les comptes de SIFEM.

Analyse de sensibilité des justes valeurs de niveau 3

SIFEM applique une méthode qui utilise la VNI comme input principal (méthode de l'actif net ajusté). Ainsi, le principal « input non observable » serait la VNI elle-même. Aucun changement raisonnablement possible au niveau des inputs utilisés pour déterminer la juste valeur n'entraînerait un changement significatif de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

10. PRÊTS ET EMPRUNTS

La Confédération suisse avait accordé à SIFEM quatre prêts ne portant pas intérêt qui étaient évalués au coût amorti. Un taux d'actualisation de 1 % a été appliqué afin de déterminer la valeur actuelle de tous les prêts, car les IFRS exigent que les actifs et passifs financiers soient initialement comptabilisés à leur juste valeur, alors que la juste valeur d'un prêt ne portant pas d'intérêt est la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs. L'application de la méthode du taux d'intérêt effectif a résulté d'une charge d'intérêt de KCHF 1'250 en 2018.

Un montant total de KCHF 14'462 a été capitalisé dans les capitaux propres en 2015 afin de couvrir des amortissements sur l'ensemble de la durée des prêts. Lors de l'augmentation du capital-actions avec compensation de ces prêts le 2 mai 2018, le montant restant de cet amortissement de KCHF 4'979 a été éliminé des capitaux propres.

Pour de plus amples informations, voir les notes 5 (gestion des risques financiers) et 20 (transactions avec des parties liées).

11. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le 31 décembre 2019, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 58'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31 décembre 2018 : 55'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune). Au 31 décembre 2019, SIFEM ne détenait pas d'actions propres (31 décembre 2018 : 0). Toutes les actions émises par la société ont été entièrement libérées.

En 2011, 2012, 2015, 2016, 2018 et 2019 SIFEM a reçu des apports de capital (capital-actions et prêts d'actionnaire) de son actionnaire. En 2018, tous les prêts d'actionnaire pour un montant de 374'444 KCHF ont été convertis en capitaux propres, SIFEM ayant reçu au même moment une injection supplémentaire en capital de 30'000 KCHF. En 2019 une augmentation de capital de KCHF 30'000 a eu lieu, portant le capital-actions total à 584'444 KCHF.

Dividendes

Le montant disponible pour la distribution de dividendes se base sur les bénéfices reportés distribuables de SIFEM AG, déterminés conformément aux prescriptions légales du Code des obligations (CO). La société n'a pas distribué de dividende en 2019 et en 2018 et ne s'attend pas à le faire dans un avenir proche.

Réserve légale

La réserve légale concerne principalement les apports de capital résultant de l'octroi et du prolongement de prêts d'actionnaire ne portant pas d'intérêt ainsi que de la vente du portefeuille de placements de l'actionnaire à la société en dessous de la juste valeur.

Bénéfices reportés

Une taxe d'émission de 1 % d'un montant de 300'000 (2018 : CHF 4'044'440) en relation avec l'augmentation du capital-actions a été déduite des bénéfices reportés en tant que frais de transaction conformément à l'IAS 32.39.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de la société de sa monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation (CHF).

12. PRODUITS D'INTÉRÊTS

	2019	2018
en '000 CHF		
Produits d'intérêts des liquidités et équivalents de liquidités	3'965	3'446
Produits d'intérêts des placements	5'933	5'900
Total des produits d'intérêts	9'898	9'346

Au 31 décembre 2019, un montant de KCHF 639 (2018 : KCHF 689) n'a pas encore été reçu sous forme de trésorerie et est compris dans les autres créances et actifs de régularisation. Les montants présentés ont été calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

13. COÛTS ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

Les coûts totaux de gestion des placements contiennent des frais facturés par Obviam au titre de la gestion de portefeuille, de la gestion opérationnelle, les bonus courus et la TVA sur ces frais. SIFEM a délégué ces fonctions à Obviam.

14. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE DÉPÔT

Les frais d'administration et de dépôt comprennent principalement des charges payées à la banque dépositaire pour les services d'administration et de dépôt. Les frais d'administration pour l'exercice 2019 s'élèvent à KCHF 237 (2018 : KCHF 218) et les frais de dépôt pour l'exercice 2019 s'élèvent à KCHF 177 (2018 : KCHF 133).

15. PRODUITS / CHARGES NET(TE)S DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	2019	2018
en '000 CHF		
Gain réalisé à partir des instruments financiers dérivés	832	1,592
Perte réalisée à partir des instruments financiers dérivés	-106	-430
Augmentation / diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés	109	-107
Produits nets des instruments financiers dérivés	835	1'055

16. GAINS / PERTES DE CHANGE NET(TE)S

	2019	2018
en '000 CHF		
Gain/-perte de change net(te) des liquidités et équivalents de liquidités	-426	-172
Gain/-perte de change net(te) des instruments de dettes	-205	-467
Total des gains / -pertes de change net(te)s	-631	-639

17. VARIATION NETTE DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2019	2018
en '000 CHF		
Augmentation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	2'820	1'880
Augmentation de la juste valeur des instruments de dettes	102	635
Diminution de la juste valeur des instruments de capitaux propres	-12'397	-38'259
Diminution de la juste valeur des instruments de dettes	-7'125	-226
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-16'600	-35'970

18. PRODUITS FINANCIERS / CHARGES FINANCIÈRES

2019 2018

en '000 CHF		
Gain de change	4	9'096
Produits financiers	4	9'096
Charges d'intérêts	0	-1'250
Perte de change	-3	-132
Charges financières	1	-1'382

Le gain de change réalisé en 2019 provient des différences de change dues à l'application du taux de change à la date du bilan. Le gain de change réalisé au cours de l'exercice précédent résulte de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. note 10).

Les charges d'intérêts en 2018 résultent de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les prêts d'actionnaire (cf. note 10).

La perte de change réalisée en 2019 provient des différences de change dues à l'application du taux de change à la date du bilan. Au cours de l'exercice précédent, les prêts d'actionnaire accordés en francs suisses ont entraîné une perte de change.

19. PROVISION POUR PERTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La provision pour perte sur les instruments financiers mesure l'effet net sur le résultat annuel résultant de la constitution de provisions sur les instruments de dettes et de la libération de ces provisions. En 2019, la libération de la provision sur un instrument de dettes a entraîné une variation nette positive significative dans les provisions pour perte sur les instruments financiers de SIFEM.

20. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Actionnaire

SIFEM est détenue à 100% par la Confédération suisse. Celle-ci comprend les différents départements et organes administratifs de la Confédération suisse, les organismes gouvernementaux et d'autres entreprises contrôlées par la Confédération suisse.

La Confédération suisse a accordé à SIFEM des prêts ne portant pas d'intérêt qui ont été compensés et convertis dans le cadre de l'augmentation du capital-actions intervenue le 2 mai 2018 (cf. note 10 et 11).

SIFEM détient un compte de dépôt auprès de la Banque nationale suisse (cf. note 6). Le taux d'intérêt est conforme au marché.

Toutes les autres transactions avec le gouvernement, les organismes gouvernementaux et les entreprises contrôlées par la Confédération suisse sont réalisées sur la base de relations normales avec les clients et les fournisseurs et selon les conditions applicables à des tierces parties non liées, en particulier le paiement d'intérêts sur le compte de dépôt que SIFEM détient auprès de l'Administration fédérale des finances.

Gestion de portefeuille et gestion opérationnelle

Suite à un appel d'offres public, SIFEM a nommé Obviam pour assurer la gestion de portefeuille ainsi que la gestion commerciale. La rémunération d'Obviam est déterminée conformément au contrat de gestion.

Obviam est rémunérée pour les coûts effectivement encourus, dans le cadre d'un budget qui est approuvé chaque année au préalable par le Conseil d'administration. Les frais de gestion (hors TVA et bonus) payés pour 2019 s'élevaient à 7'987 KCHF (2018 : 7'524 KCHF). Cela correspond à 0,98 % du total des engagements actifs (2018 : 0,98 %). Les coûts et frais de gestion effectifs payés (TVA, bonus et bonus courus inclus) pour l'exercice

2019 s'élevaient à KCHF 9'502 (2018 : KCHF 8'739). Le contrat de gestion d'Obviam peut être résilié par SIFEM à tout moment sous réserve des conditions figurant dans le contrat de gestion.

Les charges administratives totales (frais de gestion des placements, frais d'administration et de dépôt, charges de personnel, charges administratives et charges de publicité) pour 2019 s'élèvent à 1,33 % (2018 : 1.29 %) des engagements actifs totaux de SIFEM au 31 décembre. Le seuil pour les charges administratives totales fixé par le Conseil fédéral correspond à 1,5 % des engagements actifs totaux de SIFEM.

Rémunération des principaux membres du management

Le président du Conseil d'administration a reçu une rémunération totale de CHF 54'000 en 2019 (2018 : CHF 44'000). Celle-ci comprend une rémunération de base de CHF 30'000 (2018 : 30'000) pour son rôle de président du Conseil d'administration et CHF 24'000 (2018 : 14'000) pour son rôle de président de la Commission de placement.

Le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont reçu une rémunération de base de CHF 22'100 (2018 : CHF 22'100). Les membres de la Commission de placement ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 20'400 (2018 : CHF 11'900) et les membres du Comité d'audit ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 13'600 (2018 : CHF 8'500).

21. ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Au 31 décembre 2019, la société présentait des engagements en capital avec des instruments de dettes et de capitaux propres qui n'avaient pas encore été appelés par les gestionnaires de fonds correspondants pour un montant de KCHF 232'699 (31 décembre 2018 : KCHF 221'891).

22. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement nécessitant d'ajuster les montants comptabilisés dans les présents comptes annuels ou de les présenter sous cette rubrique n'est survenu entre le 31 décembre 2019 et le 5 mars 2020.







2019 – COMPTES ANNUELS – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 5 mars 2019

BDO SA



Franco A. Straub

Réviser responsable
Expert-réviser agréé



Marc Escher

Expert-réviser agréé

BILAN

ANNEXE

31.12.2019

31.12.2018

en CHF

ACTIF

Actifs circulants

Liquidités	1	217'210'675	37,5 %	218'474'832	39,6 %
Autres créances à court terme	2	4'909'405	0,8 %	4'986'188	0,9 %
Actifs de régularisation	3	968'575	0,2 %	983'848	0,2 %
Total actifs circulants		223'088'655	38,5 %	224'444'868	40,7 %

Actifs immobilisés

Immobilisations financières	4	330'902'501	57,1 %	295'309'111	53,6 %
Participations	5	25'977'714	4,5 %	31'362'605	5,7 %
Total actifs immobilisés		356'880'215	61,6 %	326'671'716	59,3 %
Total Actif		579'968'870	100,0 %	551'116'584	100,0 %

PASSIF

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Autres dettes à court terme	6	63'425	0,0 %	117'551	0,0 %
Passifs de régularisation	7	374'435	0,1 %	600'053	0,1 %
Total capitaux étrangers à court terme		437'860	0,1 %	717'604	0,1 %

Capitaux étrangers à long terme

Provisions incluant bonus courus		1'142'560	0,2 %	528'543	0,1 %
Total capitaux étrangers à long terme		1'142'560	0,2 %	528'543	0,1 %
Total capitaux étrangers		1'580'420	0,3 %	1'246'147	0,2 %

Capitaux propres

Capital-actions	8	584'444'010	100,8 %	554'444'010	100,6 %
Réserve légale générale issues du bénéfice		1'096'430	0,2 %	1'096'430	0,2 %
Réserves facultatives issues du bénéfice – Resultat reporté		-7'151'990	-1,2 %	-5'670'003	-1,0 %
Total capitaux propres		578'388'450	99,7 %	549'870'437	99,8 %
Total Passif		579'968'870	100,0 %	551'116'584	100,0 %

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXE 2019 2018

pour l'année en CHF			
Produits nets des prestations de services	9	36'286	39'707
Charges pour prestations de tiers		-9'502'034	-8'738'908
Charges de personnel	10	-450'134	-321'530
Autres charges d'exploitation	11	-829'488	-4'695'404
Résultat avant intérêts et impôts		-10'745'370	-13'716'135
Résultat financier général	12	3'119'573	11'998'557
Résultat financier des immobilisations financières et participations	13	16'651'957	-3'299'990
Résultat financier des instruments financiers dérivés	14	769'618	1'055'140
Résultat avant conversion de monnaies et impôts		9'795'778	-3'962'428
Résultat de la conversion de la monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation		-11'277'764	-3'349'299
Perte de l'exercice		-1'481'986	-7'311'727

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

BASE DE PREPARATION

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que la société saisit la possibilité prévue par la loi de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2019	31.12.2018
en CHF		
1 Liquidités		
Avoirs en banque	217'210'675	218'474'832
Total	217'210'675	218'474'832
2 Autres créances à court terme		
Créances résultant d'opérations de placement	18'156	–
Sûretés	4'851'090	4'938'504
Créances d'impôt anticipé	39'425	47'118
Autres créances à court terme	734	566
Total	4'909'405	4'986'188
3 Actifs de régularisation		
Charges payées d'avance	329'117	294'702
Produits à recevoir	639'458	689'146
Total	968'575	983'848
4 Immobilisations financières		
Instruments de capitaux propres	223'377'523	207'455'446
Instruments de dettes	107'524'978	87'853'665
Total	330'902'501	295'309'111

5 Participations		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Société	Capital-actions en monnaie locale			Part du capital et des droits de vote en %			Valeur comptable en CHF		
Sino Swiss Partnership Fund	CNY	197'302'502	CNY	197'302'502	70,19 %	70,19 %	70,19 %	12'907'050	13'331'009
SwissTec Venture Capital Fund	USD	14'026	USD	14'026	99,99 %	99,99 %	99,99 %	562'998	610'299
SEAF CEE Growth Fund	USD	2'882'925	USD	2'882'925	20,81 %	20,81 %	20,81 %	13'349	111'976
Fidelity Equity Fund I	USD	1'358'089	USD	1'358'089	47,06 %	47,06 %	47,06 %	-	-
SEAF South Balkan Fund	EUR	6'601'774	EUR	6'601'774	30,52 %	30,52 %	30,52 %	1'748'074	1'709'141
SEAF Blue Waters Growth Fund	USD	17'963'815	USD	17'963'815	28,00 %	28,00 %	28,00 %	-	-
Aureos Latin America Fund II	USD	36'795'441	USD	36'795'441	28,29 %	28,29 %	28,29 %	2'858'958	2'977'509
Altra Private Equity Fund I	USD	4'781'033	USD	4'781'033	43,11 %	43,11 %	43,11 %	41'746	42'499
SEAF Trans Andean Fund	USD	12'442'481	USD	12'442'481	39,62 %	39,62 %	39,62 %	-	-
SEAF LATAM Growth Fund	USD	14'220'612	USD	14'220'612	41,18 %	41,18 %	41,18 %	1'809'545	1'520'138
Kaizen Private Equity	USD	30'039'512	USD	30'039'512	22,81 %	22,81 %	22,81 %	6'035'994	6'131'036
CVCSI	USD	-	USD	5'000'000	0,00 %	0,00 %	100,00 %	-	4'928'998
TOTAL								25'977'714	31'362'605

En raison de la réduction du capital et des droites de vote à moins de 20 % du Venutreast Proactive Fund II et Kaizen Private Equity II en 2018, ces investissements ont été reclassés et sont présentés dans l'immobilisations financières.

31.12.2019 | 31.12.2018

en CHF

6 Autres dettes à court terme

Autres dettes à court terme	46'464	138
Dettes envers les assurances sociales	12'202	4'534
Dettes envers la caisse de pension	1'533	1'290
Dettes envers les autorités	3'226	4'888
Provision pour contrats de change à terme	-	106'700
Total	63'425	117'550

7 Passifs de régularisation

Charges à payer	374'435	600'053
Total	374'435	600'053

8 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 58'444'401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31.12.2018 : 55'444'401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune).

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 2 mai 2018, un paiement a été effectué par compensation d'emprunts à long terme pour un montant de CHF 374'444'018.

2019 | 2018

pour l'année en CHF

9 Produits nets des prestations de services

Produits des rétrocessions de fonds	36'286	39'707
Total	36'286	39'707

10 Charges de personnel

Traitements et salaires	-18'830	-22'720
Rémunération du Conseil d'administration	-315'136	-252'351
Charges sociales et de prévoyance	-27'549	-22'696
Autres charges de personnel	-88'619	-23'763
Total	-450'134	-321'530

2019

2018

pour l'année en CHF

11 Autres charges d'exploitation

Primes d'assurance	-13'350	-13'780
Charges comptables et salariales	-185'001	-197'815
Charges d'audit	-63'619	-78'319
Autres charges administratives	-409'303	-4'243'626
Droit de timbre	-60'088	-87'486
Cotisations de parrainage et d'adhésion	-98'128	-74'377
Total	-829'488	-4'695'404

Autres charges administratives inclus le droit d'émission de timbre de CHF 300'000 sur l'augmentation de capital du 14 mai 2019 (2018 : CHF 4'044'440). Les charges d'audit en 2018 s'élèvent à CHF 66'320 pour les services d'audit et à CHF 11'999 pour les autres services.

12 Résultat financier général

Produits d'intérêts	3'980'204	3'467'102
Charges d'intérêts	-15'277	-21'429
Frais bancaires	-421'073	-358'041
Gains de change	1'879	9'184'203
Pertes de change	-426'160	-273'278
Total	3'119'573	11'998'557

13 Résultat financier des immobilisations financières et participations

Produits d'intérêts des immobilisations financières	5'933'296	5'900'287
Distributions et dividendes	14'419'326	14'796'636
Charges	-19'898	-327'753
Gains en capital	529'301	100'668
Pertes en capital	-3'349'981	-23'297'336
Gains de change	-562'625	570'388
Pertes de change	-297'462	-1'042'880
Total	16'651'957	-3'299'990

14 Résultat financier des instruments financiers dérivés

Gains en capital	766'417	1'592'387
Pertes en capital	3'201	-537'247
Total	769'618	1'055'140

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

15 Emplois à plein temps

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 10 au cours de l'exercice sous revue.

16 Instruments financiers dérivés

	31.12.2019	31.12.2018
en CHF		
Contrats de change à terme (long)	13'035'546	14'106'176
Contrats de change à terme (court)	-13'035'546	-14'212'876
Total (inclus dans les autres dettes à court terme – cf. note 6)	-	-106'700

17 Sûretés

Les actifs garantis en garantie des propres pertes sur les instruments financiers dérivés s'élèvent à CHF 4'851'090 (31.12.2018 : CHF 4'938'504).

18 Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan pouvant avoir un impact sur la valeur comptable des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

19 Engagements en capital en cours

	31.12.2019	31.12.2018
Placements en instruments de dettes		
Amret / Loan	USD 1	USD 1
CAMIF II / Loan	USD 891'000	USD 2'042'000
Cooperativa Pacifico (Loan)	USD 0	USD 3'000'000
E + Co, / Loan	USD 2'300'000	USD 2'300'000
European Financing Partners / Loan (EFP II)		
European Financing Partners / Loan (EFP III)	EUR 5'295'467	EUR 5'309'680
European Financing Partners / Loan (EFP IV)		
Interact Climate Change Facility / Loan	EUR 12'774'545	EUR 14'785'532
Social Investment Fund 6.0	USD 2'500'000	USD 5'000'000
Bank of Georgia	USD 5'240'187	
Microfinance Organization KMF	USD 10'000'000	
Victoria Comercial Bank / Loan	USD 7'000'000	
Placements en instruments de capitaux propres		
7L Capital Partners Emerging Europe	EUR 25'059	EUR 25'059
Abraaj Global Credit Fund	USD 7'733'005	USD 7'755'434
Abraaj North Africa II	USD 1'648'642	USD 1'851'613
Adenia Capital IV	EUR 5'682'434	EUR 6'463'786
Africa Forestry Fund II	USD 5'552'012	USD 6'774'437
AfricInvest Fund II	EUR 205'000	EUR 242'000
AfricInvest Fund III	EUR 969'033	EUR 1'043'315
agRIF / Shares	USD 664'170	USD 745'154
Amethis Maghreb Fund I	EUR 1'479'219	EUR 1'661'619
Apis Growth Fund I	USD 2'110'370	USD 2'053'108
Armstrong South East Asia Clean Energy Fund	USD 347'671	USD 507'015
Ashmore Andean Fund II	USD 2'686'124	USD 4'421'469

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

Aureos East Africa Fund	USD	62'751	USD	62'751
BioVeda China Fund III	USD	205'233	USD	262'839
BTS India Private Equity Fund	USD	1'881'635	USD	1'881'635
BPI East Africa	USD	822'516	USD	1'385'541
Cambodia-Laos Development Fund	USD	139'993	USD	139'993
Cambodia-Laos-Myanmar Development Fund II	USD	860'433	USD	1'953'412
CAMIF II / Equity	USD	891'412	USD	2'042'062
Capital North Africa Venture Fund	EUR	767'545	EUR	767'545
Capsquare Asia Partners Fund II	USD	6'796'924	USD	7'126'388
Catalyst Fund I	USD	83	USD	83
Catalyst Fund II	USD	4'175'115	USD	5'487'253
Central American Small Enterprise Investment Fund II	USD	529'495	USD	529'495
Central American Small Enterprise Investment Fund III	USD	1'533'196	USD	2'421'196
CoreCo Central America Fund I	USD	316'690	USD	399'661
Darby Latin American Private Debt Fund III	USD	7'048'684	USD	7'048'684
Ethos Mezzanine Partners III	USD	8'062'586	USD	8'045'908
Europe Virgin Fund	USD	897'086	USD	897'086
EV Amadeus Asian Clean Energy Fund	USD	5'387'798	USD	5'387'798
Evolution II	USD	6'815'062	USD	6'459'358
Evolution One	USD	85'611	USD	113'257
Falcon House Partners Indonesia Fund I	USD	1	USD	102'024
Fidelity Equity Fund II	USD	883'820	USD	883'820
Frontier Energy II	USD	5'850'980	USD	6'350'566
GEF Africa Sustainable Forestry Fund	USD	183	USD	20'308
Growth Capital Partners (Lok III)	USD	1'708'741	USD	3'914'016
Horizon Fund III	ZAR	4'319'757	ZAR	3'952'979
IFHA II	USD	3'817'233	USD	5'060'387
JS Private Equity Fund I	USD	5'278'483	USD	5'288'905
Kaizen Private Equity Fund II	USD	3'699'660	USD	5'850'060
Kendall Court Mezzanine Fund	USD	205'480	USD	236'158
Latin Renewables Infrastructure Fund	USD	860'508	USD	1'109'939
Maghreb Private Equity Fund II	EUR	15'709	EUR	15'709
Maghreb Private Equity Fund III	EUR	579'577	EUR	811'178
Maghreb Private Equity Fund IV	EUR	6'529'367	EUR	7'722'133
Medu Capital Fund III	USD	1'002'014	USD	2'228'527
Mongolia Opportunities Fund I	USD	916'386	USD	991'810
Omnivore Fund II	USD	5'559'356	USD	7'000'000
Progression Eastern African Microfinance Equity Fund	USD	1'100'610	USD	1'140'531
rABOP	USD	510'917	USD	510'917
Renewable Energy Asia Fund II	USD	498'060	USD	2'536'059
South Asia Growth Fund II	USD	7'357'383	USD	10'000'000
Synergy Private Equity Fund	USD	416'542	USD	581'807
Synergy Private Equity Fund II	USD	7'306'161	USD	9'032'880
Vantage Mezzanine Fund	ZAR	-	ZAR	2'379'545
Vantage III Pan African Fund	USD	2'152'002	USD	2'575'188
Vantage III Southern African Fund	ZAR	45'566'166	ZAR	45'566'165
VenturEast Proactive Fund	USD	-7'309	USD	-7'309
VenturEast Proactive Fund II	USD	4'485'917	USD	5'333'917
VI (Vietnam Investments) Fund I	USD	1	USD	1
VI (Vietnam Investments) Fund II	USD	632'355	USD	632'355

31.12.2019 | 31.12.2018

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

Cathay Africinvest Innovation Fund	EUR	4'773'343	
BioVeda Realization Fund	USD	438'977	
African Development Partners III	USD	15'000'000	
Excelsior Capital Vietnam Partners	USD	12'000'000	
Navegar II	USD	14'286'266	

Participations

Altra Private Equity Fund I	USD	1	USD	1
Aureos Latin America Fund II	USD	9'500	USD	9'500
CVCSI / B Share		-	USD	15'000'000
Fidelity Equity Fund I		-	USD	500
Kaizen Private Equity		-	USD	225'585
Kaizen Private Equity Fund II		-		-
SEAF Blue Waters Growth Fund		-	USD	570'132
SEAF LATAM Growth Fund	USD	1'111'038	USD	1'132'040
SEAF South Balkan Fund	EUR	520'851	EUR	520'851
SEAF Trans Andean Fund		-	USD	70'329
VenturEast Proactive Fund II		-		-

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

31.12.2019 | 31.12.2018

en CHF

Bénéfice / -perte reporté(e)	-5'670'003	1'641'724
Bénéfice / -perte net(te) de l'exercice	-1'481'986	-7'311'727
Résultat au bilan	-7'151'990	-5'670'003

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'employer le bénéfice au bilan comme suit :

Report à nouveau	-7'151'990	-5'670'003
Total	-7'151'990	-5'670'003



ANNEXE

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2018–2020

PARTIE 1 : PRIORITÉS PROGRAMMATIQUES

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
DURABILITÉ	<p>a) SIFEM oblige tous les intermédiaires financiers à respecter sa politique d'investissement responsable¹² et demande l'application des normes et directives pertinentes aux niveaux des entreprises du portefeuille et des clients. Les entreprises du portefeuille respectent les réglementations nationales et œuvrent à appliquer les critères internationaux pertinents fixés dans la politique d'investissement responsable.</p>	<p>En bonne voie : Toutes les transactions clôturées à ce jour sont conformes à l'exigence. Sur les neuf investissements réalisés par SIFEM en 2019, un faisait état d'un plan d'action environnemental et social (ESAP) qui a été achevé par la suite avec succès dans les délais convenus.</p>
COMPLÉMENTARITÉ FINANCIÈRE	<p>a) Au moins 25 % des investissements sont destinés aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu (moyenne mobile sur trois ans).</p>	<p>En bonne voie : 29 % des transactions conclues par SIFEM en 2018–2019 devraient déclencher des investissements dans les pays les moins avancés ou d'autres pays à faible revenu.</p>
	<p>b) Au moins la moitié des engagements d'investissements de SIFEM sert à atteindre la fin de la première période de souscription du fonds cible.</p>	<p>En bonne voie : 67 % des transactions conclues par SIFEM en 2018–2019 ont permis aux fonds ciblés de clôturer leur souscription après la première levée de fonds.</p>
COMPLÉMENTARITÉ NON-FINANCIÈRE	<p>a) SIFEM conseille des intermédiaires financiers au cas par cas et offre à ces derniers et aux entreprises du portefeuille d'investissement un accès à une assistance technique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer les compétences stratégiques et managériales et, en particulier, le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance au niveau des intermédiaires financiers ; 	<p>Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : En 2019, les intermédiaires financiers ont reçu régulièrement des conseils et de l'assistance en matière d'E&S. Des ressources internes considérables ont été consacrées à huit fonds et institutions financières. Sur ces huit investissements, un a bénéficié de l'assistance technique du Programme d'assistance technique du SECO et un autre a été soutenu directement par Obviam.</p>

¹² SIFEM investit uniquement dans des fonds et des institutions financières qui respectent des normes élevées en matière de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) et qui obligent également les entreprises de leur portefeuille à respecter ces normes. Ceci est reflété dans la politique d'investissement responsable de SIFEM, disponible en ligne à l'adresse <https://www.sifem.ch/our-task/investing-responsibly/> (seulement en anglais).

	<ul style="list-style-type: none"> b) • améliorer la gestion des entreprises du portefeuille d'investissement, notamment dans les domaines des normes environnementales et sociales, et de la gouvernance d'entreprise ; • transmettre des compétences professionnelles aux employés des entreprises du portefeuille d'investissement et le long de la chaîne d'approvisionnement de ces entreprises. 	<p>Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : En 2019, 25 interventions d'assistance technique ont été approuvées, financées par le mécanisme d'assistance technique de SIFEM. Deux fonds et une institution financière ont été les bénéficiaires de ces interventions, principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud.</p>
EFFET DE LEVIER	Chaque dollar investi par SIFEM génère au moins 4 dollars provenant d'investisseurs privés (hors apports d'autres sociétés de financement du développement).	En bonne voie : 1 dollar US investi par SIFEM a mobilisé environ 5 dollars US d'investissement privé pour les investissements de 2018–2019.
CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE	100 % des investissements directs et au moins 60 % des investissements indirects de SIFEM sont effectués dans des pays ou régions prioritaires couverts par la coopération suisse au développement. Les fonds régionaux ou globaux sont considérés comme investissements dans des pays prioritaires s'il est admis que, sur la base de pièces justificatives crédibles et d'informations concernant la liste des projets d'investissements potentiels, au moins 50 % des investissements du fonds sont effectués dans des pays prioritaires (20 % pour la région d'Afrique subsaharienne).	En bonne voie : Pour la période 2018–2019, 100 % des investissements directs et 70 % des investissements dans des fonds ont ciblé les pays prioritaires de SIFEM.

PARTIE 2 : TÂCHES ET OBJECTIFS DE GESTION

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
EFFET SUR L'EMPLOI	a) SIFEM crée ou maintient au moins 10'000 emplois par an (au prorata), i.e. si un fonds crée 1000 emplois et SIFEM y participe à hauteur de 10 %, 100 nouveaux postes sont attribués à SIFEM	En bonne voie : La part proportionnelle des nouveaux emplois créés et maintenus par SIFEM s'élève à 19'950 pour l'année sous revue 2019. Le nombre moyen d'emplois au prorata pour 2018 et 2019 est de 15'000. ¹³
	b) Le taux d'emploi au sein des entreprises du portefeuille de SIFEM augmente d'au moins 6 % par an sur une moyenne de trois ans.	En bonne voie : Le nombre d'emplois dans les sociétés du portefeuille existantes a augmenté de 6% en moyenne par an entre 2016 et 2018 (2017–2018 : 8 %). ¹⁴

¹³ *Rectificatif :* le chiffre correspondant indiqué dans le rapport annuel a été revu sur la base des nouvelles informations disponibles. Le chiffre rapporté de 9200 emplois devrait être remplacé par 10'470.

¹⁴ *Rectificatif :* le chiffre correspondant indiqué dans le rapport annuel a été revu sur la base des nouvelles informations disponibles. Le chiffre rapporté de 3 % de croissance d'emplois devrait être remplacé par 4,5 %.

	<p>c) Les entreprises du portefeuille prennent les mesures nécessaires pour respecter les dispositions du droit du travail conformément aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes relatifs à la protection de l'environnement, des travailleurs et de la santé.</p>	<p>En bonne voie : 100 % des transactions conclues par SIFEM en 2018–2019, les entreprises du portefeuille se sont engagées à respecter la politique d'investissement responsable de SIFEM (qui fait référence aux normes fondamentales du travail de l'OIT et aux autres normes E & S applicables, y compris la santé et la sécurité au travail) et sont tenues à leur tour de s'engager à faire respecter cette politique par leurs sociétés et clients respectifs.</p>
	<p>d) Les entreprises du portefeuille attestent par écrit leurs efforts en vue d'améliorer la sécurité au travail au-delà des exigences nationales de base.</p>	<p>En bonne voie : En 2018–2019, SIFEM a investi dans dix fonds qui se sont tous engagés à communiquer année après année les objectifs en matière d'emploi, de santé et de sécurité pour leurs entreprises respectives de portefeuille.</p>
	<p>e) Analyse de rentabilité et présentation de l'utilité économique et sociale qui découle de la promotion de la qualité des emplois.</p>	<p>En bonne voie : Une étude sur la contribution de SIFEM à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans le secteur manufacturier a été menée en 2019. Tout en soulignant la nature propre au contexte de ce qui constitue la qualité de l'emploi, l'étude est d'avis que les investissements de SIFEM soutiennent la création et le maintien d'emplois de qualité dans la durée.</p>
EFFET SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS SA GLOBALITÉ	<p>Au moins 75 % des investissements du portefeuille doivent être ultérieurement évalués bons ou très bons selon le système de contrôle du développement mis en place par SIFEM.</p>	<p>En bonne voie : 82 % du portefeuille total de SIFEM a reçu un score ex-post « bon » ou « très bon » relatif aux effets sur le développement, selon la dernière évaluation en 2019.¹⁵</p>
COMBINAISON D'INSTRUMENTS	<p>Total des engagements et nombre d'investissements par pays, secteur (y c. microfinance, infrastructure) ainsi que nombre d'entreprises soutenues.</p>	<p>Veuillez-vous reporter aux numéros et graphiques de la section 3.2.</p>
PERFORMANCE	<p>SIFEM est un investisseur de référence dans tous les fonds d'investissement auxquels elle participe et siège dans les commissions de surveillance (conseil) des fonds.</p>	<p>En bonne voie : SIFEM a obtenu un siège dans les organes de gouvernance des investissements de 100 % de ses opérations de fonds clôturées en 2018 et 2019.</p>
MOBILISATION DIRECTE	<p>En complément de l'augmentation de capital décidée par le Conseil fédéral pour la période stratégique, SIFEM mobilise au moins 30 millions de francs auprès d'investisseurs partenaires privés ou institutionnels.</p>	<p>En bonne voie : Obviam a signé un « Protocole d'accord » avec une fondation suisse pour un nouveau mandat de gestion d'impact. Celui-ci devrait se transformer en un accord formel en 2020.</p>

¹⁵ *Rectificatif* : le chiffre correspondant indiqué dans le rapport annuel 2018 a été revu. Le chiffre rapporté de 78 % devrait être remplacé par 84 %. Le chiffre rapporté de l'année dernière était basé sur une nouvelle méthodologie influant sur la définition de certains des piliers du système de notation. Afin d'assurer la cohérence et la comparabilité avec la méthodologie utilisée durant ces dix dernières années, la méthodologie originale utilisée jusqu'en 2017 a été reprise.

CONTRÔLE

Rapport sur l'impact de développement en accord avec la politique d'impact de SIFEM.

En bonne voie : SIFEM a publié son rapport « Investir dans le développement durable » en 2019, en se focalisant sur les investissements climatiques. En 2018, le rapport se concentrait sur l'inclusion financière.

POSITIONNEMENT

a) Contribution aux objectifs des mesures de politique économique et commerciale relevant du message sur la coopération internationale 2017–2020 :

- objectif « davantage et de meilleurs emplois »
- + nombre d'emplois créés ou préservés
- + capital mobilisé (en dollars)
- objectif « économie faible en émissions et résiliente au climat »
- + économies d'émissions de CO₂
- + kWh supplémentaires issus d'énergies renouvelables

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : L'information demandée est publiée dans le rapport « SIFEM Investir dans le développement durable » en 2019 :

- 830'000 emplois soutenus et créés depuis 2005 (avec les co-investisseurs)
- 5'470 GWh d'énergie propre produite et 6,1 millions de tonnes d'émissions de CO₂ évitées (avec les co-investisseurs)
- plus de 500 millions de dollars de capitaux privés mobilisés à travers les investissements de fonds SIFEM en 2018–2019.

b) Synergies avec les instruments de la coopération économique au développement du SECO, en particulier dans les domaines du développement et de la réglementation des marchés des capitaux locaux, ainsi que des infrastructures financières.

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) : Des interactions régulières ont eu lieu avec le SECO et les bureaux locaux dans le cadre de missions de phases d'analyse et de surveillance.

c) Contribution en particulier aux objectifs de développement durable suivants de l'ONU :

- 8.5 « [...] parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes [...] un travail décent [...] »
- 7.a « [...] promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre »
- 17.3 « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement »

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :

Contributions aux ODD :

- ODD 8 : 65 % des investissements faits en 2018–2019
- ODD 7 : 12 % des investissements faits en 2018–2019
- ODD 17 : 24 % des investissements faits en 2018–2019

NB : tous les investissements SIFEM identifient un maximum de 3 ODD par investissement, pour lesquels la contribution escomptée des ODD est basée sur des preuves mesurables.

DÉVELOPPEMENT

a) Au moins 30 % des investissements doivent contribuer à la promotion de l'inclusion sociale (en permettant aux couches de population pauvres ou défavorisées d'accéder à des biens et des services abordables et à des emplois) et à la fourniture de biens publics mondiaux, en particulier dans les domaines de la protection du climat, de la santé, de la formation, de la sécurité alimentaire et des infrastructures de base.

En bonne voie : 53 % des investissements de SIFEM clôturés en 2018–2019 contribuent soit à l'inclusion sociale, soit à la fourniture de biens publics mondiaux tels que la protection du climat, les soins de santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les infrastructures de base.

	b) Au moins 3 nouveaux investissements doivent viser la protection du climat.	En bonne voie : deux des investissements de SIFEM clôturés en 2018 ont été réalisés dans le domaine de la protection du climat. Pas de nouveaux investissements climatiques clôturés en 2019, mais l'on recense au moins deux investissements potentiels prévus pour l'année à venir.
POLITIQUE ET GESTION DU RISQUE	The proportion of the investments which are classified as high and very high risk projects is <ul style="list-style-type: none"> • inférieure à 45 % pour les fonds • inférieure à 20 % Instruments de prêt 	En bonne voie : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds : 42,9 % • Instruments de prêt 7,7 %

PARTIE 3 : OBJECTIFS FINANCIERS

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
RENTABILITÉ	Les coûts d'exploitation sont plafonnés à 1,5 % des engagements actifs.	En bonne voie : les coûts totaux d'exploitation ont atteint 1,3 % en 2019, soit un niveau inférieur au plafond de 1,5 %.
FINANCEMENT	a) Les coûts d'exploitation de SIFEM et les nouveaux engagements annuels peuvent être entièrement couverts durant la période stratégique par les retours sur investissements échus, par les réserves de trésorerie facultatives et par une réduction, en dessous de 100 %, de la couverture en espèces (conformément à la décision du Conseil fédéral du 14 mai 2014).	En bonne voie : La somme des coûts d'exploitation totaux et des nouveaux engagements pris en 2018–2019 (CHF 192 millions) est restée inférieure aux taux de sur-engagement y compris les augmentations de capital (CHF 110,3 millions) ainsi que les retours d'investissements reçus en 2018–2019 (CHF 110,5 millions).
	b) Au cours de la période stratégique, les retours sur investissements annuels moyens augmentent d'au moins 10 % par rapport aux retours sur investissements annuels enregistrés entre 2014 et 2017.	En bonne voie : Les retours sur investissements moyens de 2018–2019 sont supérieurs de 36 % à la moyenne des retours sur investissements de 2014–2017.
DÉCOMPTE FINAL	Résultat d'exploitation positif selon les normes IFRS.	Hors objectif : même avec un résultat d'exploitation positif de CHF 5,1 millions en 2019. Le profit opérationnel cumulatif depuis 2018 est toujours négatif, à CHF 17,5 millions.
INVESTISSEMENTS	a) <ul style="list-style-type: none"> • Rendement (taux de rentabilité interne) supérieur à 3 % • Multiple d'investissement (Total value over paid-in) supérieur à 1,15 	En bonne voie : TRI 6,0 %, TVPI 1,24
	b) Pour évaluer la performance de SIFEM, celle-ci sélectionnera une ou deux autres sociétés d'investissement à des fins de comparaison.	En bonne voie : Deux institutions ont été sélectionnées. Analyse de performance en cours.

PARTIE 4 : COOPÉRATION

OBJECTIF	CIBLE	PERFORMANCE
RÉSEAUX	<p>a) SIFEM participe activement dans des organismes (notamment EDFI et ses groupes de travail) dans le but d'améliorer l'harmonisation, la mesure de l'efficacité et le compte rendu.</p> <p>b) SIFEM examine l'opportunité d'adhérer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (International Aid Transparency Initiative, IATI).</p>	<p>En bonne voie : SIFEM a contribué activement à différents groupes de travail technique en 2019. En particulier, SIFEM a coprésidé le groupe de travail d'harmonisation EDFI en 2019, qui a conçu un ambitieux programme d'harmonisation pour 2019–2020. Voir section 1.3.</p> <p>En bonne voie : SIFEM a commencé à évaluer les exigences techniques en matière de notification de l'IITA.</p>

ANNEXE 2 – GESTION DES RISQUES

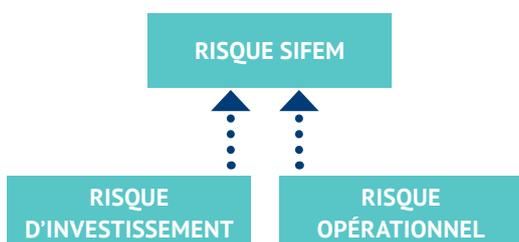
1. PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE SIFEM

L'identification, la réduction, le suivi et la gestion des risques opérationnels et d'investissement est l'une des tâches essentielles de SIFEM, ces risques pouvant affecter la santé et la pérennité financières de SIFEM, sa capacité à avoir un impact sur le développement et sa réputation. Le risque sur la réputation revêt une importance particulière pour SIFEM pour deux raisons principales : (a) du fait de sa propriété publique, SIFEM est soumis à un suivi étroit de la part de ses actionnaires ainsi que de ses parties prenantes et est tenu de respecter les normes les plus strictes ; et (b) SIFEM opère dans un environnement de marché émergent et d'économie en développement, dans lequel la gouvernance d'entreprise a tendance à être insuffisante et le risque d'événements indésirables relativement élevé.

SIFEM s'appuie sur un manuel de procédures complet approuvé par son Conseil d'administration qui contient toutes les politiques, procédures et directives pertinentes pour les opérations. Le manuel détaille les manières dont Obviam met en œuvre l'accord de management, et en particulier comment les risques sont identifiés, réduits, suivis et gérés.

Obviam applique à tous les investissements de SIFEM un système global d'évaluation du risque interne à l'échelle du portefeuille. Il s'agit d'un outil utile pour détecter, surveiller et gérer les nombreux risques inhérents aux activités d'investissement de SIFEM. Les risques potentiels pour SIFEM peuvent être divisés en deux domaines principaux : le risque opérationnel et le risque d'investissement ou de portefeuille.

ILLUSTRATION A : COMPOSANTES PRINCIPALES DES RISQUES SIFEM



Le suivi du risque à chaque niveau obéit à des procédures et des processus spécifiques, appliqués dans toutes les activités de SIFEM, qui garantissent une réduction maximale du risque ainsi que la satisfaction des exigences réglementaires. À chaque étape, l'objectif est de réduire au minimum les risques pour SIFEM dans le cadre des directives de placement données. Les risques traités font l'objet d'un suivi continu. Tous les événements de risque importants sont dûment signalés au Conseil d'administration, accompagnés de propositions sur la manière de réduire les risques.

2. GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

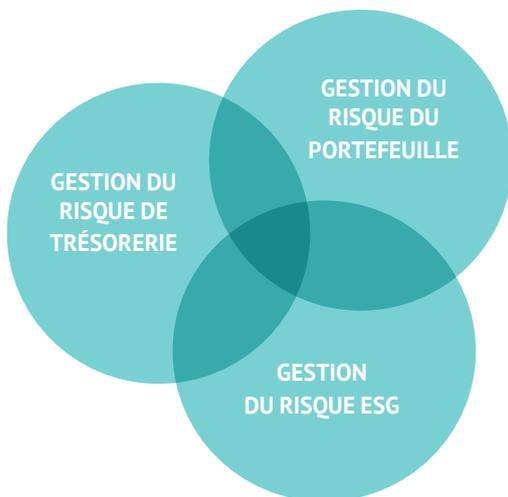
SIFEM fait l'objet d'un audit complet effectué annuellement conformément au Code des Obligations suisse. Depuis la révision de 2008 du Code des Obligations, les sociétés soumises à un audit complet sont tenues de démontrer l'existence et la qualité d'un système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration et les membres de la haute direction d'une entreprise sont tenus de prêter toute l'attention requise à la qualité et à la documentation de leur SCI.

Le manuel de procédures constitue la base du système de contrôle interne de SIFEM. Il couvre tous les processus et contrôles opérationnels en détail. Les processus de rapport comptables et financier ont été sous-traités à la banque qui joue le rôle de dépositaire et d'administrateur, ainsi qu'à un agent comptable externe.

3. GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille de SIFEM reflète clairement le mandat de développement de l'institution, dans la mesure où il se compose principalement d'investissements dans des pays et des projets présentant un haut risque structurel. Il est donc essentiel de disposer d'un système adéquat de gestion des risques qui tienne compte de la capacité de gestion des risques, afin de contrôler ces risques et, ce faisant, de veiller à ce que les résultats financiers préservent la capacité de SIFEM de maintenir et d'accroître ses capacités d'investissement.

ILLUSTRATION B : GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT, BASÉE SUR TROIS ÉLÉMENTS :



Gestion du risque du portefeuille

Obviam est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement pour SIFEM, ainsi que du suivi des investissements de SIFEM. Obviam utilise des outils spécifiques à chaque étape du processus d'investissement et applique des procédures prédéfinies.

Obviam suit activement le portefeuille, en se concentrant notamment sur l'évolution des notations de risque, les évaluations, les rapports, la performance des entités émettrices et le respect des différentes politiques et directives applicables. Toute violation des politiques ou des lignes directrices applicables est signalée au conseil d'administration, avec des mesures proposées pour remédier à la situation.

Obviam utilise son propre outil d'évaluation du risque. Chaque investissement est évalué sur une base annuelle. Des descriptions complètes de l'outil et de l'analyse des risques du portefeuille sont fournies aux sections 4.4 et 4.5 respectivement de cette annexe.

Gestion de la trésorerie

Obviam est responsable du respect des limites de risque de liquidité. Le calcul du ratio de liquidité et le contrôle du respect des limites sont effectués par la banque dépositaire sous la supervision d'Obviam. Des prévisions périodiques de trésorerie sont générées pour assurer la liquidité. La gestion des réserves de trésorerie qui ne sont pas nécessaires à court terme pour les opérations d'investissement est assurée par l'Administration fédérale des finances et la Banque nationale suisse, ce qui ajoute une barrière de sécurité importante. Les engagements non financés sont soutenus par des réserves de trésorerie libellées dans des devises équivalentes afin d'atténuer le risque de change.

Gestion du risque ESG

En tant qu'investisseur responsable, SIFEM est déterminé à investir conformément aux meilleures pratiques internationales des normes ESG, afin de minimiser les risques liés à l'ESG et à sa réputation, et de contribuer au développement durable dans ses marchés cibles.

SIFEM bénéficie de l'approche d'investissement responsable d'Obviam. Ce document détaillé de politique d'investissement énonce clairement les engagements d'Obviam en matière d'investissement responsable et les exigences ESG qu'il impose à ses investissements. Le document décrit également la gestion ESG d'Obviam tout au long du cycle de vie d'un investissement.

Avant de décider d'un investissement, les notations de risque ESG sont attribuées à tous les investissements potentiels. Une évaluation de la qualité de la gestion ESG dans les investissements SIFEM est également effectuée. Tous les investissements sont soumis à des examens ESG annuels, y compris les examens des notations de risque ESG. Les investissements qui ne sont pas en conformité et ceux qui ont eu des incidents graves (tels que des crimes financiers, des pertes de vies humaines, des dommages environnementaux importants, etc.) sont soumis à des examens plus fréquents. Dans ces cas, Obviam, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs IFD, ébauche des plans d'action environnementaux et sociaux (Environmental and Social Action Plans, ESAP) et des plans d'action pour la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance Action Plans, CGAP). Ces plans régissent la correction des cas de non-conformité dans des délais acceptables. Les entités émettrices peuvent faire appel à l'assistance technique du SECO pour soutenir les efforts correctifs et les améliorations allant au-delà de la conformité, et Obviam peut également fournir une assistance directe, si nécessaire.

Les cotes de risque ESG et autres informations clés (y compris l'état de conformité et les incidents graves) sont conservées dans un système d'information de gestion. Des listes de surveillance sont périodiquement générées pour suivre et surveiller les risques. Le profil de risque ESG de l'ensemble du portefeuille de SIFEM est généré chaque année.

4. OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DU PORTEFEUILLE

En 2012, Obviam a développé et mis en place un système interne complet d'évaluation de risque pour le portefeuille SIFEM, qui a été validé par l'auditeur de SIFEM. Le système comprend différentes mesures de notation pour les fonds de private equity, les institutions financières (IF) et les fonds de dette en microfinance ou d'autres classes d'actifs. Il mesure principalement le risque financier, mais prend également en compte d'autres dimensions telles que les risques environnementaux, sociaux et de réputation. Le système comprend plus de 30 indicateurs de risque qui prennent en compte les risques opérationnels, de marché, d'infrastructure et ESG, ainsi que les risques liés aux fonds, aux titres de créance et spécifiques aux IF.

PONDÉRATION DES RISQUES POUR LES FONDS DE PRIVATE EQUITY ET LES FONDS DE DETTE

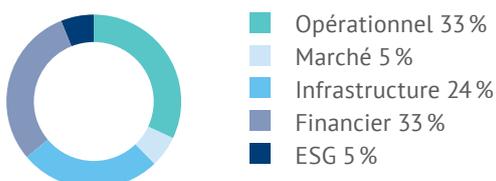
Illustration C



Ces indicateurs sont pondérés puis agrégés et pour constituer une note de risque pour chaque investissement. Les notes sont ensuite ajustées par des facteurs quantitatifs dérivés de leurs performances financières historiques. Dans les cas de fonds de microfinance ou d'autres fonds de dette dont le potentiel de croissance est limité, des ajustements supplémentaires sont apportés pour tenir compte des différents profils de risque des instruments d'investissement de SIFEM. Pour déterminer la note de risque des investissements directs dans des IF, un ensemble alternatif de critères qualitatifs est appliqué, ce qui donne plus de poids aux facteurs endogènes.

PONDÉRATION DES RISQUES DANS L'OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DE SIFEM POUR LES INVESTISSEMENTS EN DETTE DIRECTE

Illustration D



Le système d'évaluation de risque est utilisé tout au long du processus d'investissement d'Obviam. Les premières évaluations de risque sont effectuées ex ante lors de la vérification préalable des investissements potentiels. Après investissement, la notation de chaque projet est mise à jour régulièrement pour saisir et suivre l'évolution des risques.

La notation individuelle de chaque investissement est rééchelonnée en une note de risque allant de 1 (risque très élevé) à 5 (risque très faible). Des notes de risque de 4 ou 5 classent un investissement comme présentant un risque faible ou même très faible, tandis qu'une note de risque de 3 indique un risque modéré. Une note de risque de 2 place un investissement sur la liste de surveillance ; cela nécessite une supervision accrue. Enfin, une note de risque de 1 signifie qu'un investissement est un cas sur lequel un plan d'action clair doit être élaboré et mis en œuvre.

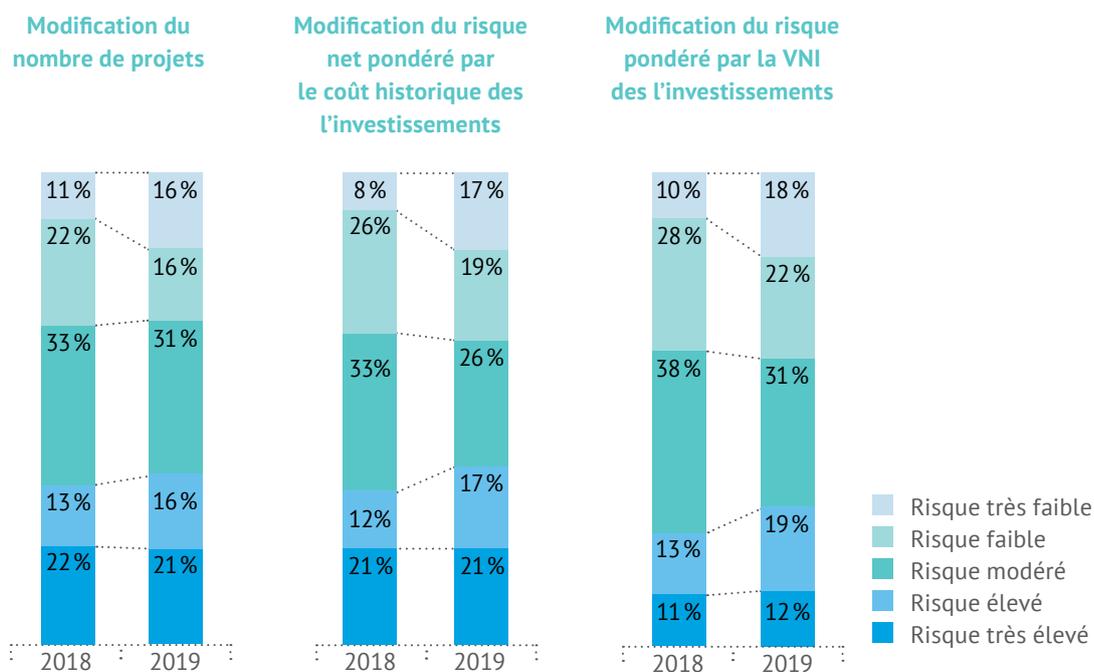
5. APERÇU DE LA NOTATION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN 2019

Du point de vue du portefeuille, le risque peut être mesuré soit en pondérant l'exposition en fonction du coût des investissements, soit en fonction de la valeur résiduelle ou de la valeur nette d'inventaire (VNI). Bien que mesurer l'exposition au risque pondérée par le coût d'investissement représente une perspective historique, l'évaluation de l'exposition au risque en utilisant la valeur résiduelle est une approche plus prospective, car elle détermine le montant de la valeur restante qui risque d'être perdu à l'avenir.

Lors de la mesure de l'exposition à chaque catégorie de risque en pondérant chaque investissement par sa VNI, la concentration la plus élevée se situe dans la catégorie de risque modéré. Les projets très risqués ont tendance à faire l'objet de provisions plus importantes ou ont historiquement perdu de la valeur par rapport au coût de l'investissement initial, perdant ainsi du poids relatif dans la valeur résiduelle totale du portefeuille SIFEM. En 2019, le risque global est resté relativement équilibré. Une légère tendance peut toutefois être observée, qui s'écarte du

risqué modéré pour évoluer vers des risques supérieurs et inférieurs. Comparé à 2018 une augmentation globale du risque pondéré par VNI peut être observée pour les projets à hauts ou très hauts risques. Mais dans le même temps, les projets à risques faible et très faible ont également pris de l'ampleur.

ILLUSTRATION E : MODIFICATION DU NOMBRE DE PROJETS, MODIFICATION DU RISQUE PONDÉRÉ PAR LE COÛT NET ET MODIFICATION DU RISQUE PONDÉRÉ PAR LA VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN DÉCEMBRE



Lors de la distinction entre les classes d'actifs dans lesquelles SIFEM investit, il apparaît clairement que l'équilibre en cours du portefeuille entre les instruments de prêt et les instruments en capitaux contribue à réduire le risque total du portefeuille. Comme le montre l'illustration F, les instruments de prêt ont un profil de risque plus faible, ce qui compense en partie le risque plus élevé des investissements en capitaux.

ILLUSTRATION F : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS DE SIFEM PAR CATÉGORIE DE RISQUE ET PAR INSTRUMENT EN DÉCEMBRE 2019

Projets par catégorie de risque	Fonds de private equity		Instruments de prêt		Investissement en prêt direct	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Risque très faible	8	12 %	7	47 %		
Risque faible	6	9 %	4	27 %	5	38 %
Risque modéré	20	31 %	3	20 %	6	46 %
Risque élevé	14	21 %			1	8 %
Risque très élevé	18	27 %	1	7 %	1	8 %

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Une vision encore plus fine de la répartition des risques au sein du portefeuille peut être obtenue en appliquant à nouveau les différentes approches de pondération (coût par rapport à la VNI), en différenciant par type d'instrument de financement. L'illustration G ci-dessous montre que les fonds de private equity présentent une concentration dans la catégorie de risque très élevé mesurée par le coût d'investissement. Toutefois, mesurée en valeur résiduelle, la plus grande part du portefeuille de private equity de SIFEM appartient aux catégories à risque élevé et à risque modéré.

Les instruments de prêt, tels que les fonds et d'autres instruments collectifs de gestion de la dette, présentent une image très différente : dans ce cas, la plupart des investissements peuvent être considérés comme présentant un risque moins élevé. Cela n'est pas surprenant, étant donné que les actifs sous-jacents de ces véhicules sont constitués de prêts ou de prêts subordonnés qui sont prioritaires dans le processus de remboursement par rapport aux placements en actions. En outre, les véhicules collectifs offrent un degré de diversification qui les rend généralement moins risqués que les transactions directes par emprunt.

Un changement dans la répartition des catégories de risque ne survient que si un instrument de prêt est provisionné, par exemple déplacé vers le stade 2 ou 3 selon les normes comptables IFRS 9 et un changement significatif du risque pondéré par la VNI pourrait être observé. Cela souligne la nature prospective de l'approche de la valeur liquidative, car un tel investissement était une perte pour SIFEM, mais comme sa valeur dans le portefeuille actuel a substantiellement diminué, il y a également moins de valeur à risque pour des pertes futures relatives à cet investissement particulier.

ILLUSTRATION G : PROJETS, COÛT NET ET VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN POURCENTAGE PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN DÉCEMBRE 2019

Fonds de private equity	PROJETS	COÛT	VNI
Risque très faible	12 %	13 %	12 %
Risque faible	9 %	12 %	15 %
Risque modéré	30 %	24 %	30 %
Risque élevé	21 %	23 %	26 %
Risque très élevé	27 %	28 %	17 %
Instrument de crédit			
Risque très faible	47 %	71 %	72 %
Risque faible	27 %	15 %	14 %
Risque modéré	20 %	14 %	14 %
Risque élevé			
Risque très élevé	7 %	1 %	0 %
Prêt direct			
Risque très faible			
Risque faible	38 %	41 %	45 %
Risque modéré	46 %	39 %	43 %
Risque élevé	8 %	10 %	9 %
Risque très élevé	8 %	10 %	1 %

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Sans surprise, le degré de risque moyen des opérations de prêt direct de SIFEM se situe donc entre le degré de risque des fonds de private equity et celui des autres instruments de crédit via des fonds dans la catégorie de risque modéré. Globalement, le risque moins élevé des instruments de prêt contribue à une diminution au niveau du risque de portefeuille moyen de SIFEM, quelle que soit l'approche de pondération appliquée.

En règle générale, les mouvements entre les catégories de risque ne sont pas significatifs, la plupart des investissements ne progressant, à la hausse ou à la baisse, que d'une catégorie ou deux catégories à la fois. Comme le montre la matrice de risque ci-dessous (illustration H), 28 projets ont changé de catégorie de risque en 2019, dont 13 présentaient une détérioration et 15 une amélioration. Au cours de l'année, un projet est passé de la catégorie à risque élevé à la catégorie à risque très élevé, tandis que sept projets auparavant classés comme à risque modéré font maintenant partie de la catégorie à risque élevé. Deux projets respectivement classés dans les catégories de risque faible et très faible sont montés dans la catégorie de risque élevé.

Dans le même temps, de quatre projets classés à haut risque, trois sont passés en risque modéré et un en faible risque, trois projets de risque modéré ont baissé à risque faible et trois projets à très faible risque et, pour finir, cinq projets sont passés de risque faible à très faible.

ILLUSTRATION H : MATRICE DE MIGRATION DES RISQUES (PROJETS DE MIGRATION EN CHIFFRES GRAS)

		2018						
		1	2	3	4	5		
		Risque très élevé	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible	Risque très faible	Total	Total %
2019	1 Risque très élevé	0	19	1	0	0	20	21 %
	2 Risque élevé	1	0	5	7	1	15	16 %
	3 Risque modéré	5	0	3	18	3	29	31 %
	4 Risque faible	2	0	1	3	9	15	16 %
	5 Risque très faible	0	0	0	3	5	7	15 %
		Nouveaux projets						

GLOSSAIRE

Dépositaire

Une institution financière, réglementée et spécialisée, chargée de la conservation des actifs financiers de SIFEM, tels que des actions, des obligations et des devises.

Institutions financières de développement (IFD)

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des institutions bilatérales et multilatérales qui fournissent du capital-risque au secteur privé des pays en développement.

Institutions européennes financières de développement (EDFI)

Association de 15 institutions financières bilatérales de développement basées en Europe, dont SIFEM est membre.

Taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rendement composé annualisé effectif d'un investissement est couramment utilisé pour évaluer l'opportunité de projets d'investissement. C'est la mesure standard du rendement financier utilisée dans le secteur du capital d'investissement.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables développées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Directives internationales sur le capital d'investissement et la valorisation (IPEV)

Ensemble de directives internationalement reconnues qui définissent les meilleures pratiques dans lesquelles les investissements en private equity sont comptabilisés à la juste valeur et adoptés par les principales associations mondiales de private equity.

Obviam

Société de gestion de placements basée à Berne, formée par l'ancienne direction de SIFEM et chargée d'exercer les fonctions de conseiller en investissement de SIFEM. La société appartient en intégralité à ses employés et ne détient ni SIFEM ni la Confédération suisse en tant qu'actionnaire.

Private equity

Financement à moyen et long terme fourni en contrepartie d'une participation au capital de sociétés en croissance, qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Placements à revenu courant

Investissements qui versent régulièrement des intérêts ou des dividendes fixes ou variables.

Fonds de private equity

Plate-forme d'investissement collectif fermée, qui regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs pour ensuite investir dans des titres de private equity.

Reflux

Tout type de paiement reçu en retour du portefeuille d'investissement de SIFEM, y compris les remboursements de capital, les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts.

Position de l'héritage (Legacy Position)

Le portefeuille d'investissements réalisés pour le compte de la Confédération suisse avant la création de SIFEM en 2011.

Financement mezzanine

Une plate-forme d'investissement collectif fermée qui regroupe des capitaux provenant de sources multiples pour ensuite investir dans des titres de créance et des titres de quasi créance principalement pour des entreprises privées.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Le montant attribuable aux investisseurs d'un portefeuille sur la base de la juste valeur de ses actifs, diminué de ses passifs.

Revenu net

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le revenu net désigne le résultat des activités d'investissement. Il combine les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes, les revenus de services liés aux investissements, les gains / pertes de change sur les investissements, les variations de VNI des investissements et les pertes de valeur des titres de créance.

Résultat opérationnel

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat opérationnel est calculé en soustrayant les frais d'administration et d'exploitation du résultat net.

Résultat global total

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat global total est calculé en ajoutant le résultat financier et les effets de change au résultat opérationnel.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Art.	Article	ODD	Objectifs de développement durable
BNS	Banque nationale suisse	OIT	Organisation internationale du travail
CDC	IFD britannique	OMC	Organisation mondiale du commerce
CDGE	Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise	ONU	Organisation des Nations unies
CE	Commission européenne	PD	Probabilité de défaut
CHF	Franc suisse	PE	Private equity
CIS	États Indépendants du Commonwealth	PEF	Fonds de private equity
CNY	Yuan chinois Renminbi	PIB	Produit intérieur brut
CO	Code suisse des obligations	PMA	Pays les moins avancés
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse	PME	Petites et moyennes entreprises
DEG	IFD allemande	RS	Recueil systématique du droit fédéral suisse
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	SA	Société anonyme suisse (AG)
EAD	Exposition en cas de défaut	SCI	Système de contrôle interne
ECL	Perte de crédit prévue	SECO	Secrétariat d'État suisse à l'économie
ECO	Europe centrale et orientale	SFI	Société financière internationale
ED	Efficacité / effets du développement	SIFEM	Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents
EDFI	Institution financière européenne de développement	SSA	Afrique subsaharienne
E&S	Environnemental et social	TA	Assistance technique
ESG	Environnemental, social et gouvernance	TIC	Technologie de l'information et de la communication
EUR	Euro	TRI	Taux de rendement interne
FMO	IFD néerlandaise	TVPI	Valeur totale sur apports
FVOCI	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	UE	Union européenne
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultat	URPI	Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts
GPR	Outil d'évaluation des projets selon la politique d'entreprise (développé par DEG)	USD	Dollar US
IF	Institution financière	VAN	Valeur actuelle nette
IFD	Institution financière de développement	VNI	Valeur nette d'inventaire
IFI	Institution financière internationale	ZAR	Rand sud-africain
IFRS	Normes internationales d'information financière		
IMF	Institution de microfinance		
IPEV	Directives internationales d'évaluation du private equity		
ITAI	Initiative de transparence de l'aide internationale		
LATAM	Amérique latine		
LGD	Perte en cas de défaillance		
LIC	Pays à faible revenu		
m	Million		
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises		
Nb	Nombre		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
OCI	Autres éléments du résultat global		



SIFEM AG

c/o Obviam DFI AG
Helvetiastrasse 17
P.O. Box
3000 Berne 6
Suisse

info@sifem.ch
+41 31 310 09 30

www.sifem.ch

© 2020 SIFEM



Rédaction :

Obviam, Berne

Conception :

Push'n'Pull, Berne

Photos :

Obviam, Berne

Imprimé :

Vögeli AG, Langnau